



Données ministérielles de base

1 9 9 8

Données ministérielles de base

1 9 9 8

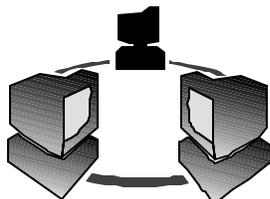
Données ministérielles de base

- 1 9 9 8 -

Section des statistiques ministérielles
Direction de la gestion de l'information ministérielle
Direction générale de la gestion de l'information

Affaires indiennes et du Nord Canada

Mars 1999



Vous pouvez accéder à cette publication par l'intermédiaire de notre site Internet sous Publications à : www.inac.gc.ca

Publié avec l'autorisation de
l'honorable Jane Stewart, c.p., députée
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, 1999

QS-3600-000-BB-A1
m: R12-7/1999 au catalogue
ISBN 0-662-63-201-X

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in English.

**AVIS DE RENOUVELLEMENT
DONNÉES MINISTÉRIELLES DE BASE 1999**

Si vous voulez recevoir la prochaine édition, veuillez retourner ce formulaire.

Retourner à: Section des statistiques sur
Les Premières Nations et Le Nord
Direction de la gestion de l'information
Affaires indiennes et du Nord Canada
10, rue Wellington, pièce 530
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

Nombre d'exemplaires
demandé: _____

Télécopieur: (819) 953-6010

Adresse électronique: instat@inac.gc.ca

PARTIE A:

Nom: _____

Veillez indiquer à quelle catégorie vous appartenez :

Organisme: _____

- Premières nations
- Organisme autochtone
- Gouvernement fédéral
- Gouvernement provincial
- Administration municipale
- Bibliothèque
- Milieu de l'enseignement
(professeur ou étudiant)
- Recherche/Consultant
- Autre (préciser)

Adresse: _____

Tél.: _____

C. élec. : _____

PARTIE B

Remarques: _____

Nous espérons que la publication *Données ministérielles de base* vous a fourni une information utile et pertinente. N'hésitez pas à utiliser notre ligne de demande de renseignements statistiques en composant le (819) 953-9999 pour toute information supplémentaire. Cette publication est accessible sur notre site Internet sous Publications à l'adresse suivante : www.inac.gc.ca

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE L'OUVRAGE	i
NOTE AUX UTILISATEURS	i
INTRODUCTION	ii
SECTION 1: DÉMOGRAPHIE	
1.1 Population	3
1.2 La loi C-31, inscrits ajoutés	5
1.3 Population par région	7
1.4 Population dans les réserves par région	9
1.5 Population hors réserve par région	11
1.6 Population dans les réserves par zone géographique	13
1.7 Population dans les réserves par zone géographique et par région	15
1.8 Répartition de la population par âge et par sexe	17
SECTION 2: SANTÉ	
2.1 Espérance de vie	21
2.2 Taux de mortalité	22
2.3 Taux de mortalité infantile	23
2.4 Taux de mortalité par cause de décès	24
2.5 Tuberculose	26
SECTION 3: INSTRUCTION	
3.1 Effectif scolaire dans les réserves, 4 à 18 ans	29
3.2 Années consécutives de fréquentation scolaire	30
3.3 Effectif des établissements postsecondaires	31
3.4 Taux de scolarisation postsecondaire: comparaison	32
3.5 Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires	33
3.6 Écoles administrées par des bandes	34
3.7 Effectif par type d'école	35
3.8 Espace réservé à l'éducation	37
3.9 Plus haut niveau de scolarité	38

TABLE DES MATIÈRES - suite

SECTION 4: SITUATION SOCIALE

4.1 Enfants placés	41
4.2 Adultes placés	42
4.3 Prestataires et bénéficiaires de l'aide sociale	43
4.4 Programme d'aide sociale	45

SECTION 5: LOGEMENT

5.1 Logements dans les réserves	49
5.2 Logements et infrastructure dans les réserves	50
5.3 Logements et infrastructure / services d'eau et égouts dans les réserves ..	51

SECTION 6: AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale	55
6.2 Transferts	57

SECTION 7: ACTIVITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

7.1 Taux d'activité dans les réserves	61
7.2 Taux d'activité : femmes	63
7.3 Taux d'activité : hommes	64
7.4 Organismes de développement économique communautaire	65

SECTION 8: LE NORD

8.1 Le Nord : croissance démographique	69
8.2 Le Nord : composition autochtone	70
8.3 Le Nord : mortalité	71
8.4 Le Nord : mortalité infantile	72
8.5 Le Nord : dépenses du MAINC	74
8.6 Le Nord : emploi	76

SECTION 9: POINTS SUPPLÉMENTAIRES

9.1 Terres	79
9.2 Revendications particulières	80
9.3 Pertes causées par les incendies	81

LEXIQUE	85
---------------	----

RESPONSABILITÉ DE L'OUVRAGE

Cet ouvrage a été préparé sous la direction de David Dahm, gestionnaire, Section des statistiques ministérielles, Direction de la gestion de l'information ministérielle. Le principal auteur en est Claudette Trudeau. Les services techniques, d'aide à la rédaction et de révision ont été fournis par le personnel de la Direction de la gestion de l'information ministérielle ainsi que par des organismes à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère des Affaires indiennes et du Nord.

NOTE AUX UTILISATEURS

La plupart des chiffres présentés dans cette étude proviennent des bases de données administratives du MAINC. Les chiffres de population ont été tirés du Registre des Indiens et correspondent aux chiffres au 31 décembre 1997.

Nous tenons à souligner que toutes les données socio-économique concernant la population active des Indiens inscrits proviennent des résultats des recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996.

Enfin, certaines des données présentées ici peuvent différer des données publiées antérieurement, en raison des redressements dont ont fait l'objet les données historiques. En outre, les chiffres peuvent différer légèrement de ceux des versions antérieures en raison de la publication de données plus récentes du programme ou des révisions du Ministère. La mention « révisée » figure en haut de toutes les pages contenant des révisions à une série chronologique. Sauf mention contraire, les données du chapitre intitulé *Le Nord* ont trait à la population dans son ensemble (autochtone et non autochtone). Les statistiques pour le présent rapport sont tirées principalement de sources de données administratives du Ministère et de dossiers opérationnels de Santé Canada et de Statistique Canada.

INTRODUCTION

En partenariat avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), les Premières nations et les habitants du Nord consolident leurs assises en prenant davantage en main la gestion de leurs terres, de leur orientation économique et sociale et des lois qui les régissent. Dans le cadre des efforts constants qu'il déploie pour renforcer les relations des Premières nations et des habitants du Nord avec le Canada, le MAINC produit chaque année un portrait complet et fidèle de leur situation.

Reflet du mandat du MAINC, *Données ministérielles de base (DMB)*, est un rapport de référence sur la condition démographique, économique et sociale des Indiens inscrits et des Canadiens qui vivent au nord du 60^e parallèle. Le MAINC a des obligations précises envers la population autochtone et non autochtone des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Il remplit ses obligations par un programme de dépenses directes ou par des paiements de transfert aux gouvernements territoriaux. Essentiellement descriptif, *DMB* vient enrichir les données présentées dans ses éditions antérieures. Depuis la parution de la première édition en 1988, *DMB* a tenté de maintenir la continuité avec les événements du passé tout en présentant un portrait fidèle de la condition en évolution des Premières nations et des habitants du Nord.

Les sujets traités dans *DMB* comprennent la population, la santé, l'éducation, et la situation sociale, le logement, l'autonomie gouvernementale et l'activité sur le marché du travail. Pour chacune des questions étudiées, l'information est présentée sous forme de textes, de graphiques et de tableaux. Ainsi, dans chacune de ces pages, le lecteur trouvera des explications sur les points saillants présentés dans le tableau ou le graphique. À la fin de chaque tableau, le lecteur trouvera des notes explicatives et les sources. Le lexique contient les définitions des termes utilisés dans la publication.

Tout au long de *DMB*, « Indien » signifie Indien inscrit. Une personne qui possède le statut défini dans la *Loi sur les Indiens* et dont le nom figure au Registre des Indiens tel que maintenu par le MAINC est un Indien inscrit. En juin 1985, le Parlement a adopté des modifications à la *Loi sur les Indiens*. Ces changements, appelés modifications au projet de loi C-31, rendent le statut d'Indien de plein droit et les droits d'affiliation aux personnes et à leurs enfants qui avaient perdu leurs droits en conséquence de certaines dispositions de la *Loi sur les Indiens*. Le chapitre intitulé *Démographie* reflète la croissance marquée de la population d'Indiens inscrits depuis le début du processus de réintégration amorcé en 1985 suite à l'adoption du projet de loi C-31.

Pour situer le contexte, il est rappelé au lecteur qu'en 1997 les Indiens inscrits formaient 2 % de la population totale du Canada. En général, les Indiens inscrits sont affiliés à l'une des 609 bandes réparties dans tout le Canada.



SECTION 1:

DÉMOGRAPHIE

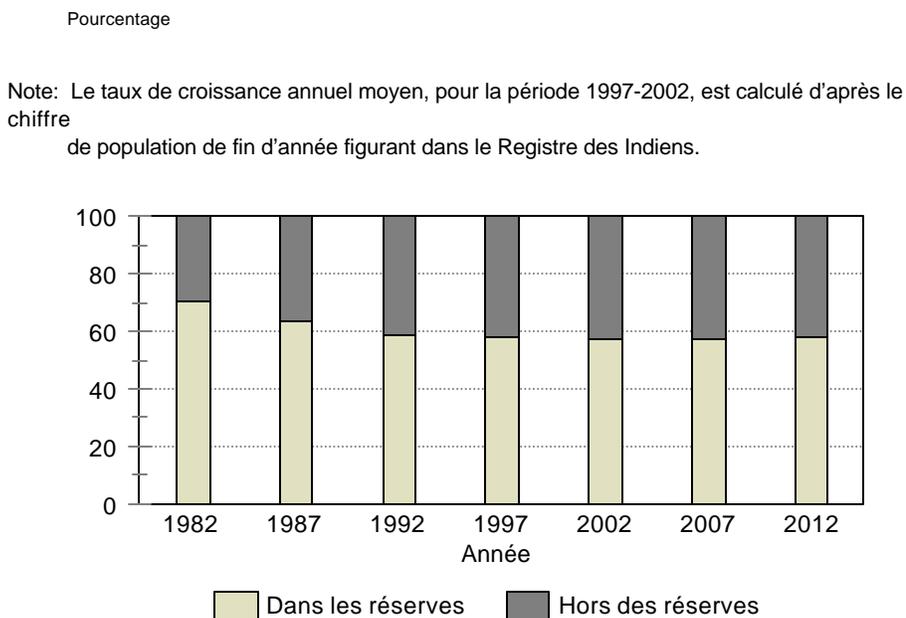
1.1 Population

Point saillants

& Sept Indiens inscrits sur dix vivaient dans une réserve en 1985. Cette proportion est tombée à moins de six sur dix en 1997 et devrait demeurer stable dans les dix prochaines années.

& Les taux de croissance élevés de la population d'Indiens inscrits hors réserve entre 1985 et 1991 sont essentiellement attribuables à la réintégration de nombreux Indiens en vertu de la loi C-31.

Figure 1.1 Croissance de la population d'Indiens inscrits dans les réserves et hors réserve, Canada, 1982 - 2012



Sources: 1982-1997: Registre des Indiens, MAINC
 Projections de la population indienne inscrite, 1996-2021, MAINC, 1998

1.1 Population (suite)

Tableau 1.1 Croissance de la population d'Indiens inscrits et dans les réserves et hors réserve, Canada, 1982 -2012

Année	Dans les réserves			Hors des réserves			Total		
	Nbre	%	TCAM	Nbre	%	TCAM	Nbre	%	TCAM
1982	235 640	70,9		96 538	29,1		0		
1985	255 696	71,0	2,76	104 545	29,0	2,69	360 241	100	2,74
1987	268 474	64,6	2,47	147 424	35,4	18,75	415 898	100	7,45
1988	273 766	61,7	1,97	170 118	38,3	15,39	443 884	100	6,73
1989	279 671	60,0	2,16	186 666	40,0	9,73	466 337	100	5,06
1990	293 204	59,8	4,84	195 974	40,0	4,99	490 178	100	5,11
1991	304 759	59,5	3,94	207 032	40,5	5,64	511 791	100	4,41
1992	315 663	59,2	3,58	217 798	40,8	5,20	533 461	100	4,23
1993	326 444	59,0	3,42	226 872	41,0	4,17	553 316	100	3,72
1994	336 643	58,7	3,12	237 014	41,3	4,47	573 657	100	3,68
1995	347 919	58,7	3,35	245 131	41,3	3,42	593 050	100	3,38
1996	354 369	58,0	1,85	256 505	42,0	4,64	610 874	100	3,01
1997	365 806	58,3	2,21	261 629	41,7	3,20	627 435	100	2,71
2002	413 667	57,6	2,49	303 948	42,4	3,04	717 608	100	2,72
2007	451 263	57,8	1,76	329 072	42,2	1,60	780 339	100	1,69
2012	487 599	58,4	1,56	347 503	41,6	1,10	835 108	100	1,37

Point saillant

& La population hors réserve a continué d'augmenter à un taux plus élevé que la population des réserves.

Note: Le taux de croissance annuel moyen, pour la période 1997-2002, est calculé d'après le chiffre de population de fin d'année figurant dans le Registre des Indiens.

Sources: 1982-1997: Registre des Indiens, MAINC
Projections de la population indienne inscrite, 1996-2021, MAINC, 1998

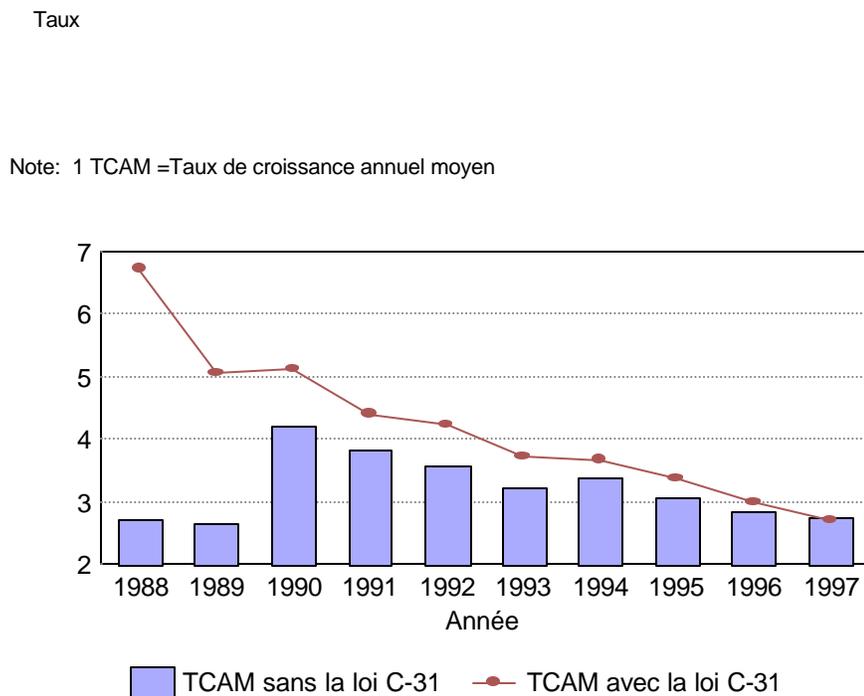
1.2 La loi C-31, inscrits ajoutés

Points saillants

& En 1987, 17 718 inscrits ont été ajoutés au Registre des Indiens en vertu de la Loi C-31.

& Le 31 décembre 1997, il y avait au total 107 577 personnes inscrites en vertu de la loi C-31.

Figure 1.2 Croissance de la population d'Indiens inscrits, avec indication du taux de croissance annuelle, Canada, 1988 -1997



Sources: 1982-1997: Registre des Indiens, MAINC

1.2 La loi C-31, inscrits ajoutés (suite)

Tableau 1.2 Nouveaux inscrits en vertu de la Loi C-31, avec indication du taux de croissance annuel moyen, Canada, 1982 -1997

Année	Sans la ¹	Ajouts Annuels d'inscrits en vertu de la loi C-31	Ajouts Annuels d'inscrits en vertu de la loi C-31	Total indiens inscrits	Taux de Croissance annuel moyen	
					Sans la loi C-31	Avec la loi C-31
1982	332 178	0	0	332 178		
1987	378 842	19 199	37 056	415 898	2,7	6,7
1988	389 110	17 718	54 774	443 884	2,7	5,1
1989	399 433	12 130	66 904	466 337	4,2	5,1
1990	416 195	7 079	73 983	490 178	3,8	4,4
1991	432 152	5 656	79 639	511 791	3,6	4,2
1992	447 514	6 308	85 947	533 461	3,2	3,7
1993	461 877	5 492	91 439	553 316	3,4	3,7
1994	477 509	4 709	96 148	573 657	3,1	3,4
1995	492 092	4,810	100 958	593 050	2,8	3,0
1996	506 005	3,911	104 869	610 874	2,7	2,7
1997	519 858	2,708	107 577	627 435		

Note: 1 Pour obtenir le « chiffre réel » de la colonne Sans la loi C-31, on a soustrait du chiffre total de la population des Indiens inscrits les inscrits ajoutés annuellement en vertu de la loi C-31. Cette information est fondée sur le Système d'information sur la réintégration des Indiens (SIRI) utilisé pour enregistrer les demandes d'inscription en vertu de la Loi sur les Indiens; elle ne fait état que des personnes qui ont fait une demande d'inscription après la modification de la Loi et n'indique pas si la personne est encore vivante après qu'elle a été inscrite. Par exemple, si une personne a été réintégrée en 1987, mais est morte en 1993, l'inscription serait comptée dans la colonne des ajouts cumulatifs d'inscrits, mais son nom n'est pas actif dans le Registre des Indiens.

Sources: 1982-1997 Registre des Indiens, MAINC

1982-1997 Direction de l'effectif des bandes et des droits, MAINC

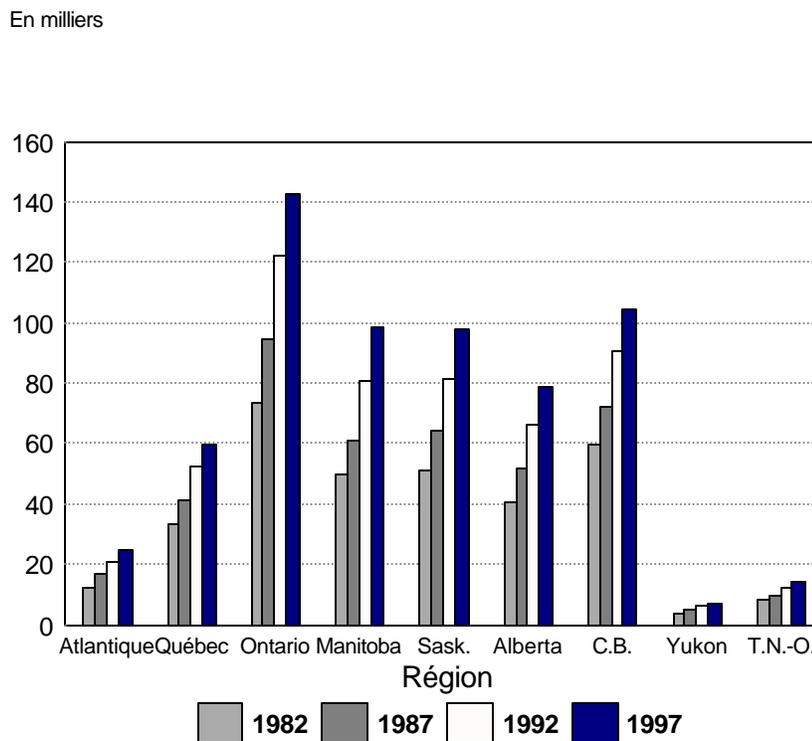
1.3 Population par région

Points saillants

& La population totale d'Indiens inscrits a presque doublé dans toutes les régions au cours des 15 dernières années.

& En 1997, près du quart de la population totale d'Indiens inscrits (22,7 %) était en Ontario, qui en avait ainsi la plus forte proportion parmi toutes les régions. Un peu plus de 1 % de la population indienne était au Yukon.

Figure 1.3 Indien inscrits population par région, 1982, 1987,1992, et 1997



Source: 1982-1997 Registre des Indiens, MAINC.

1.3 Population par région (suite)

Tableau 1.3. Indien inscrits population par région, 1982-1997

Source: 1982-1997 Registre des Indiens, MAINC.

Année		Région									
		Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1982	Nbre.	12 438	33 145	73 479	49 956	51 075	40 820	59,543	3,466	8,256	332,178
	%	3,7	10,0	22,1	15,0	15,4	12,3	17,9	1,0	2,5	100
1987	Nbre.	16792	41 227	94 275	60 918	64 118	52 053	71 866	5 037	9 612	415 898
	%	4,0	9,9	22,7	14,6	15,4	12,5	17,3	1,2	2,3	100
1988	Nbre.	17 713	44 111	101 612	64 315	68 246	55 290	77 153	5 510	9 936	443 886
	%	4,0	9,9	22,9	14,5	15,4	12,5	17,4	1,2	2,2	100
1989	Nbre.	18 433	45 742	107 862	67 092	72 111	57 590	80 742	5 973	10 792	466 337
	%	4,0	9,8	23,1	14,4	15,5	12,3	17,3	1,3	2,3	100
1990	Nbre.	19 319	48 551	112 826	72 238	75 441	60 303	83 894	6 227	11 378	490 177
	%	3,9	9,9	23,0	14,7	15,4	12,3	17,1	1,3	2,3	100
1991	Nbre.	19 935	50 728	117 152	76 793	78 573	63 169	87 135	6 450	11 856	511 791
	%	3,9	9,9	22,9	15,0	15,4	12,3	17,0	1,3	2,3	100
1992	Nbre.	20 684	52 562	121 867	80 845	81 700	66 065	90 769	6 628	12 341	533 461
	%	3,9	9,9	22,8	15,2	15,3	12,4	17,0	1,2	2,3	100
1993	Nbre.	21 524	54 273	125 743	84 020	85 413	68 639	94 006	6 807	12 891	553 316
	%	3,9	9,8	22,7	15,2	15,4	12,4	17,0	1,2	2,3	100
1994	Nbre.	22 380	55 848	130 149	88 161	88 857	71 297	96 808	6 948	13 209	573 657
	%	3,9	9,7	22,7	15,4	15,5	12,4	16,9	1,2	2,3	100
1995	Nbre.	23 225	57 223	134 160	91 565	92 325	74 123	99 720	7 088	13 621	593 050
	%	3,9	9,6	22,6	15,4	15,6	12,5	16,8	1,2	2,3	100
1996	Nbre.	23 959	58 640	138 518	95 113	94 953	76 419	102 075	7 199	13 998	610 874
	%	3,9	9,6	22,7	15,6	15,5	12,5	16,7	1,2	2,3	100
1997	Nbre.	24 610	59 881	142 408	98 197	97 776	78 495	104 411	7 330	14 327	627 435
	%	3,9	9,5	22,7	15,7	15,6	12,5	16,6	1,2	2,3	100

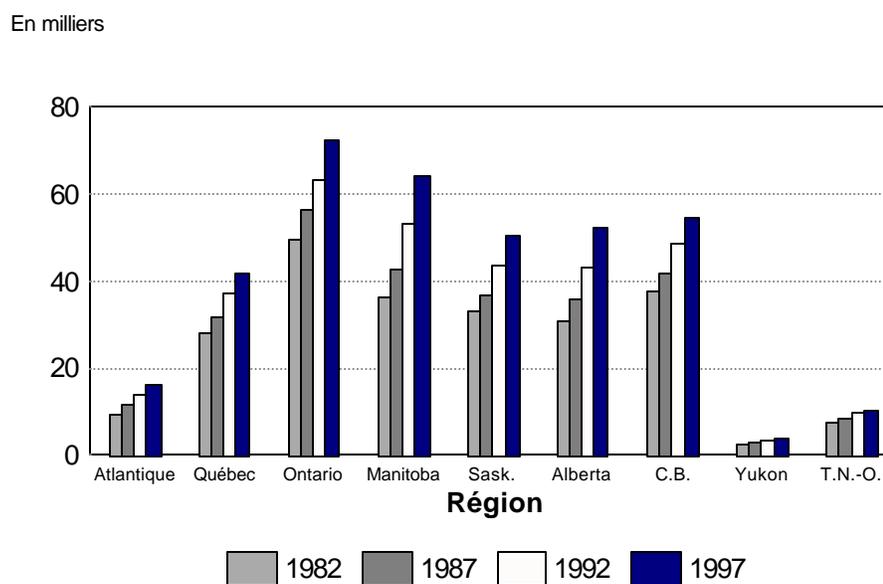
1.4 Population d'Indiens inscrits par région

Points saillants

& Par région, le nombre d'Indiens inscrits vivant dans des réserves en 1996 variait entre un minimum de 3 775 au Yukon et un maximum de 72 583 en Ontario.

& Entre 1982 et 1997, ce sont les régions de l'Atlantique, du Manitoba et de l'Alberta qui ont connu les gains proportionnels les plus considérables, soit 76,2 %, 72,9 % et 68,6 %, respectivement.

Figure 1.4 Population d'Indiens inscrits dans les réserves, par région, 1982, 1987, 1992 et 1997



Notes: 1 La catégorie « dans les réserves » comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.

2 Tous les pourcentages sont fondés sur les totaux régionaux du tableau 1.3.

Source: 1982-1997 Registre des Indiens, MAINC.

1.4 Population d'Indiens inscrits par région (suite)

Tableau 1.4 Population d'Indiens inscrits dans les réserves, par région, 1982 - 1997

Année	Région										
	Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.B.	Yukon	T.N.-O.	Canada	
1982	bre	9 306	28 263	49 487	36 335	33 294	30 895	37 807	2 596	7 657	235 640
	%	74,8	85,3	67,3	72,7	65,2	75,7	63,5	74,9	92,7	70,9
1987	bre	11 517	31 816	56 588	42 674	36 732	35 974	41 610	2 973	8 590	268 474
	%	68,6	77,2	60,0	70,1	57,3	69,1	57,9	59,0	89,4	64,6
1988	bre	11 989	32 765	57 058	43 864	36 775	36 863	42 785	3 042	8 625	273 766
	%	67,7	74,3	56,2	68,2	53,9	66,7	55,5	55,2	86,8	61,7
1989	bre	12 398	33 029	58 934	44 646	37 795	38 144	43 054	2 948	8 723	279 671
	%	67,3	72,2	54,6	66,5	52,4	66,2	53,3	49,4	80,8	60,0
1990	bre	12 974	34 744	60 773	47 948	40 515	40 012	44 355	2 871	9 012	293 204
	%	67,2	71,6	53,9	66,4	53,7	66,4	52,9	46,1	79,2	59,8
1991	bre	13 633	35 953	61 882	51 017	42 379	41 565	46 093	2 940	9 297	304 759
	%	68,4	70,9	52,8	66,4	53,9	65,8	52,9	45,6	78,4	59,5
1992	bre	14 039	37 215	63 422	53 239	43 429	43 254	48 409	3 120	9 536	315 663
	%	67,9	70,8	52,0	65,9	53,2	65,5	53,3	47,1	77,3	59,2
1993	bre	14 476	38 303	64 787	55 617	45 052	44 981	50 090	3 374	9 764	326 444
	%	67,3	70,6	51,5	66,2	52,7	65,5	53,3	49,6	75,7	59,0
1994	bre	14 917	39 398	66 221	58 366	46 598	46 737	50 825	3 676	9 905	336 643
	%	66,7	70,5	50,9	66,2	52,4	65,6	52,5	52,9	75,0	58,7
1995	bre	15 328	40 582	67 825	60 856	48 053	49 458	52 072	3 712	10 033	347 919
	%	66,0	70,9	50,6	66,5	52,0	66,7	52,2	52,4	73,7	58,7
1996	bre	15 732	41 487	70 434	60 694	49 176	50 818	52 046	3 742	10 240	354 369
	%	65,7	70,7	50,8	63,8	51,8	66,5	51,0	52,0	73,2	58,0
1997	bre	16 096	41 703	72 583	64 039	50 447	52 115	54 593	3 775	10 455	365 806
	%	65,4	69,6	51,0	65,2	51,6	66,4	52,3	51,5	73,0	58,3

Notes: 1 La catégorie « dans les réserves » comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens..

2 Tous les pourcentages sont fondés sur les totaux régionaux du tableau 1.3.

Source: 1982-1997 Registre des Indiens, MAINC.

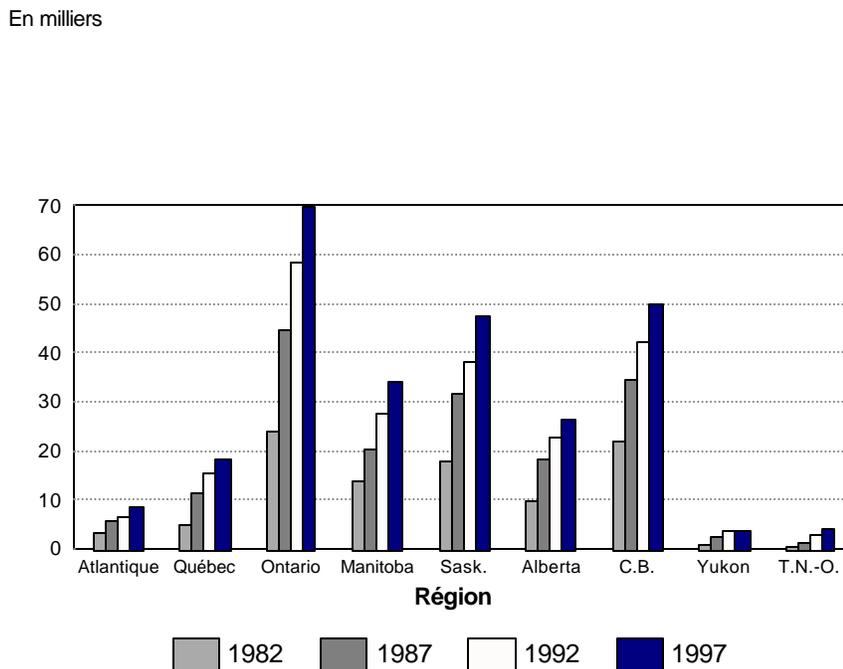
1.5 Population d'Indiens inscrits hors réserve, par région

Points saillants

& La population hors réserve a augmenté régulièrement entre 1982 et 1997, passant de 96 538 à 261 629 habitants. La croissance a été particulièrement forte entre 1982 et 1988, avec la mise en oeuvre de la loi C-31 en 1985.

& Le nombre d'Indiens inscrits hors réserve a augmenté dans toutes les régions. Au sud du 60e parallèle, ce sont le Québec et l'Ontario qui ont connu les plus forts gains régionaux de population hors réserve entre 1982 et 1996. À l'inverse, c'est dans les régions de la Colombie-Britannique et du Manitoba que l'on a observé les plus faibles taux de croissance des populations hors réserve sur la même période.

Figure 1.5 Population d'Indiens inscrits hors réserve, par région, 1982, 1987, 1992 et 1997



Source: 1982-1997 Registre des Indiens, MAINC.

1.5 Population d'Indiens inscrits hors réserve par région (suite)

Tableau 1.5 Population d'Indiens inscrits hors réserve, par région, 1982-1997

Année	Région										
	Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.B.	Yukon	T.N.-O.	Canada	
1982	bre	3 132	4 882	23 992	13 621	17 781	9 925	21 736	870	599	96 538
	%	25,2	14,7	32,7	27,3	34,8	24,3	36,5	25,1	7,3	29,1
1987	bre	5 275	9 411	37 687	18 244	27 386	16 079	30 256	2 064	1 022	147 424
	%	31,4	22,8	40,0	29,9	42,7	30,9	42,1	41,0	10,6	35,4
1988	bre	5 724	11 346	44 554	20 451	31 471	18 427	34 368	2 468	1 311	170 120
	%	31,1	24,8	41,3	30,5	43,6	32,0	42,6	41,3	12,1	36,5
1989	bre	6 035	12 713	48 928	22 446	34 316	19 446	37 688	3 025	2 069	186 666
	%	32,7	27,8	45,4	33,5	47,6	33,8	46,7	50,6	19,2	40,0
1990	bre	6 345	13 807	52 053	24 290	34 926	20 291	39 539	3 356	2 367	196 974
	%	32,8	28,4	46,1	33,6	46,3	33,6	47,1	53,9	20,8	40,2
1991	bre	6 302	14 775	55 270	25 776	36 194	21 604	41 042	3 510	2 559	207 032
	%	31,6	29,1	47,2	33,6	46,1	34,2	47,1	54,4	21,6	40,5
1992	bre	6 645	15 347	58 445	27 606	38 271	22 811	42 360	3 508	2 805	217 798
	%	32,1	29,2	48,0	34,1	46,8	34,5	46,7	52,9	22,7	40,8
1993	bre	7 048	15 970	60 956	28 403	40 361	23 658	43 916	3 433	3 127	226 872
	%	32,7	29,4	48,5	33,8	47,3	34,5	46,7	50,4	24,3	41,0
1994	bre	7 463	16 450	63 928	29 795	42 259	24 560	45 983	3 272	3 304	237 014
	%	33,3	29,5	49,1	33,8	47,6	34,4	47,5	47,1	25,0	41,3
1995	bre	7 897	16 641	66 335	30 709	44 272	24 665	47 648	3 376	3 588	245 131
	%	34,0	29,1	49,4	33,5	48,0	33,3	47,8	47,6	26,3	41,3
1996	bre	8 227	17 153	68 084	34 419	45 777	25 601	50 029	3 457	3 758	256 505
	%	34,3	29,3	49,2	36,2	48,2	33,5	49,0	48,0	26,8	42,0
1997	bre	8 514	18 178	69 825	34 158	47 329	26 380	49 818	3 555	3 872	261 629
	%	34,6	30,4	49,0	34,8	48,4	33,6	47,7	48,5	27,0	41,7

Notes: 1 La catégorie « dans les réserves » comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens..

2 Tous les pourcentages sont fondés sur les totaux régionaux du tableau 1.3.

Source: 1982-1997 Registre des Indiens, MAINC.

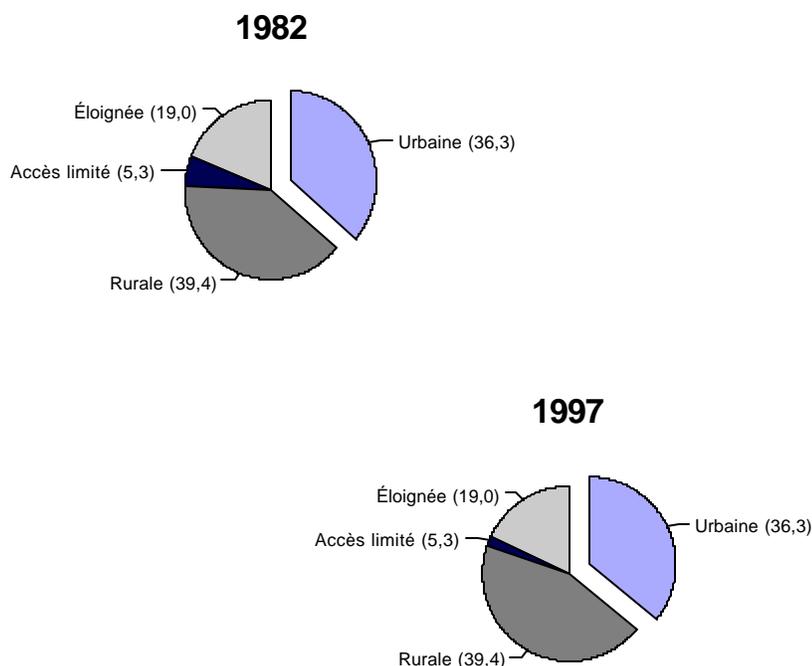
1.6 Population d'Indiens inscrits dans les réserves, par zone géographique

Points saillants

& La proportion d'Indiens dans les réserves et habitant les régions rurales a augmenté entre 1982 et 1997, passant de 39,8 à 44,4 %.

& En 1997, plus du tiers des Indiens des réserves (35,9 %) vivaient dans les zones urbaines définies par le MAINC, tandis que près du cinquième (18 %) des Indiens vivaient dans des zones à accès limité. Les zones à accès limité n'ont pas un accès routier à un centre de services toute l'année.

Figure 1.6 Population d'Indiens inscrits dans les réserves, par zone géographique, 1982 et 1997



Sources: 1982-1997: Registre des Indiens, MAINC.
 1982-1991: Classification et catégorisation économique du logement des bandes indiennes par zone, 1987, Direction générale du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, MAINC.
 1992-1993: Manuel de la classification des bandes, janvier 1998.

1.6 Population d'Indiens inscrits dans les réserves, par zone géographique (suite)

Tableau 1.6 Population d'Indiens inscrits dans les réserves¹, par zone géographique², 1982 - 1997

Zone géographique MAINC										
Année	Urbaine		Rurale		Accès limité		Éloignée		Total	
	bre	%	bre	%	bre	%	bre	%	bre	%
1982	85 474	36,3	92 949	39,4	12 548	5,3	44 654	19,0	235 625	100
1988	99 819	36,5	107 269	39,2	15 043	5,5	51 624	18,9	273 755	100
1990	108 457	37,0	113 948	38,9	15 863	5,4	54 927	18,7	293 195	100
1991	112 188	36,8	118 970	39,0	16 629	5,5	56 971	18,7	304 758	100
1992	109 951	36,0	134 695	44,1	5 448	1,8	55 615	18,2	305 709	100
1993	112 881	35,7	140 417	44,4	5 703	1,8	57 206	18,1	316 207	100
1994	116 862	35,8	144 944	44,4	5 798	1,8	58 484	17,9	326 088	100
1995	120 818	35,8	149 854	44,5	5 943	1,8	60 431	17,9	337 046	100
1996	123 922	36,1	151 679	44,2	6 016	1,8	61 586	17,9	343 203	100
1997	127 223	35,9	157 219	44,4	6 241	1,8	63 673	18,0	354 356	100

Notes: 1 La catégorie « dans les réserves » comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.

2 Sans les bandes crie et naskapie du Québec, car ces groupes sont gérés selon l'entente de la Baie James.

3 Voir le lexique pour la définition de la zone géographique.

Sources: 1982-1997: Registre des Indiens, MAINC.

1982-1991: Classification et catégorisation économique du logement des bandes indiennes par zone, 1987, Direction générale du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, MAINC.

1992-1993: Manuel de la classification des bandes, janvier 1998.

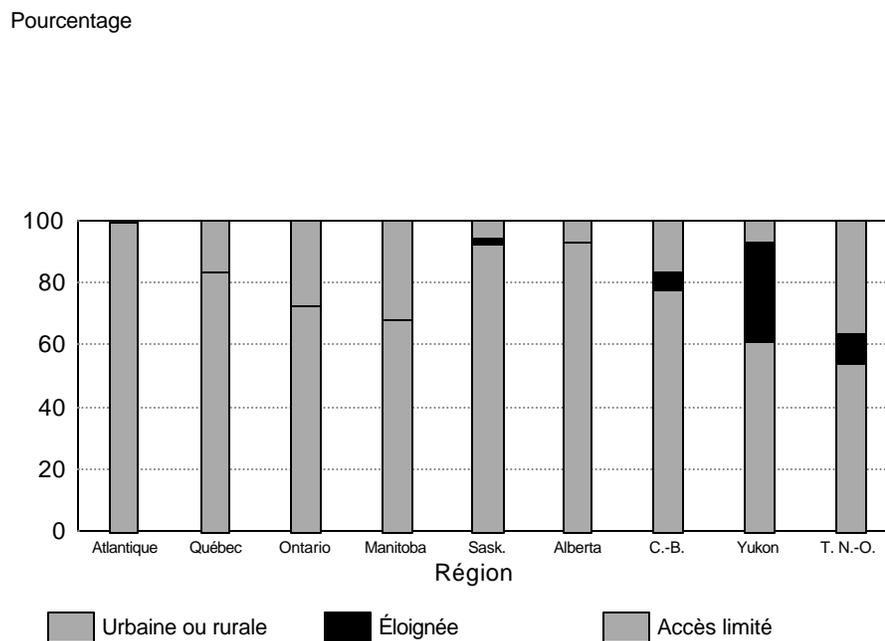
1.7 Population d'Indiens inscrits dans les réserves, par région et par zone géographique

Points saillants

& Plus des quatre cinquièmes (80,3 %) des Indiens des réserves vivaient dans des zones urbaines ou rurales en 1997.

& Tous les Indiens de la région de l'Atlantique (100 %) habitaient dans des zones urbaines ou dans des zones rurales; plus de 90 % des Indiens de l'Alberta et de la Saskatchewan se trouvaient dans des zones urbaines ou rurales en 1997.

Figure 1.7 Population d'Indiens inscrits dans les réserves, par région et par zone géographique, 1997



Sources: 1997: Registre des Indiens, MAINC.
1982-1991: Manuel de la classification de des bandes, Direction des immobilisations et du logement, MAINC, janvier 1998.

1.7 Population d'Indiens inscrits dans les réserves, par région et par zone géographique

Tableau 1.7 Population d'Indiens inscrits dans les réserves, par région et par zone géographique, 1997

Region	Urbaine ou Rurale		Éloignée		Accès limité		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Atlantique	16 096	100,0	0	0,0	0	0,0	16 096	100
²	25 379	83,8	0	0,0	4 879	16,1	30 258	100
Ontario	53 088	73,1	74	0,1	19 416	26,8	72 578	100
Manitoba	43 743	68,3	0	0,0	20 296	31,7	64 039	100
Sask.	46 921	93,0	785	1,6	2 741	5,4	50 447	100
Alberta	48 489	93,0	0	0,0	3 626	7,0	52 115	100
C-B.	42 671	78,2	3 258	6,0	8 664	15,9	54 593	100
Yukon	2 316	61,4	1 207	32,0	252	6,7	3 775	100
T.N.-O.	5 739	54,9	917	8,8	3 799	36,3	10 455	100
Canada	284 442	80,3	6 241	1,8	63 673	18,0	354 356	100

Notes: 1 La catégorie « dans les réserves » comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.

2 Sans les bandes crie et naskapie du Québec, car ces groupes sont gérés selon l'entente de la Baie James.

3 Voir le Lexique pour la définition de la zone géographique de zone géographique.

Sources: 1982-1997: Registre des Indiens, MAINC.

1992-1993: Manuel de la classification des bandes, Direction de la gestion de l'information ministérielle, MAINC janvier 1998.

Point saillant

& En 1997, dans tout le Canada, seulement 1.8 % des indiens inscrits dans les réserves habitaient dans un zone géographique éloignée.

1.8 Répartition de la population par âge et par sexe

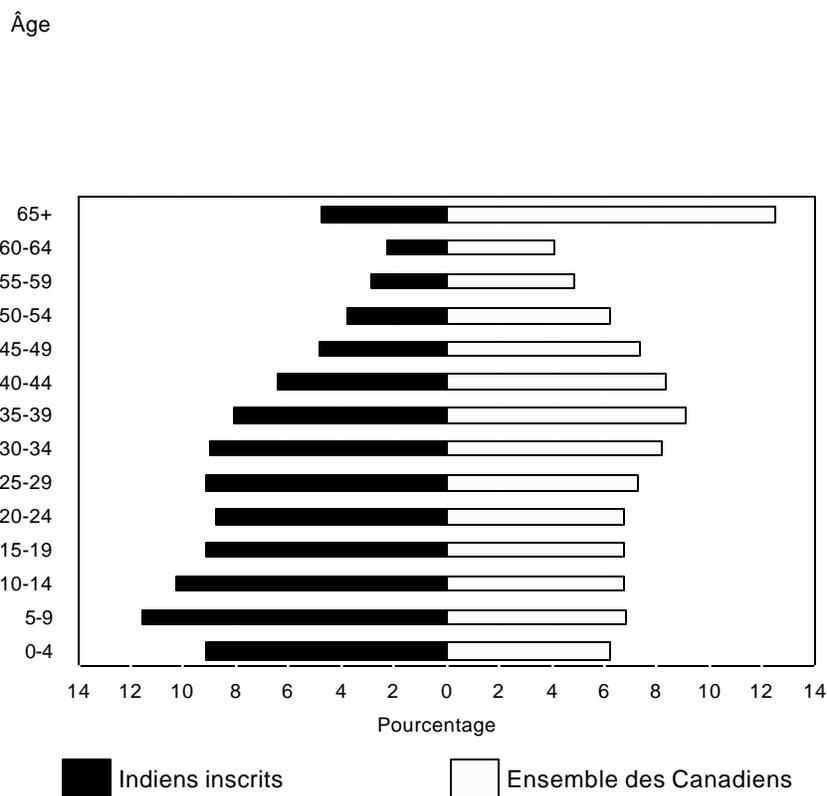
Points saillants

& En 1997, près de 50 % de la population d'Indiens inscrits était âgée de moins de 25 ans. Pour l'ensemble du Canada, 33,5 % de la population était dans la cohorte d'âge des moins de 25 ans.

& Seulement 4,5 % de la population d'Indiens inscrits avait 65 ans ou plus, en comparaison de 12,2 % pour l'ensemble de la population canadienne.

& En 1997 4,2 % de la population d'Indiens inscrits de sexe masculin avait 65 ans ou plus. Pour l'ensemble des Canadiens de sexe masculin, la proportion de 65 ans ou plus était de 10,7 %.

Figure 1.8 Répartition de la population par âge et par sexe, Indiens inscrits 1997^{1,4} et estimations du recensement^{2,3}, 1998



Notes: 1 La population selon le Registre des Indiens est établie au 31 décembre 1997.

2 La population "Ensemble des Canadiens" comprend la population d'Indiens inscrits.

3 Les chiffres sont des estimations postcensitaires provisoires au 1er juillet 1998.

4 La somme des personnes dans chaque groupe d'âge ne donne pas 627,435, parce que l'on n'a pas inclus dans ce nombre deux personnes dont on ne connaissait pas l'âge.

Sources: 1997 Registre des Indiens, MAINC.

Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles 1996, no 91-213-XPB au cat.

1.8 Répartition de la population par âge et par sexe (suite)

Tableau 1.8 Répartition de la population par âge et par sexe,
Indiens inscrits ^{1,4} 1997 et estimations du recensement ^{2,3} 1998

Groupes d'âge	¹				²			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	bre	%	bre	%	bre	%	bre	%
0-4	29 580	4,7	27 966	4,5	963 383	3,1	916 289	3,0
5-9	37 341	6,0	35 332	5,6	1 062 247	3,5	1 010 053	3,3
10-14	32 988	5,3	31 456	5,0	1 038 349	3,4	994 237	3,2
15-19	29 169	4,6	28 369	4,5	1 050 080	3,4	999 770	3,3
20-24	27 682	4,4	27 321	4,4	1 040 852	3,4	1 008 067	3,3
25-29	28 771	4,6	28 722	4,6	1 103 104	3,6	1 083 890	3,5
30-34	27 702	4,4	28 794	4,6	1 256 108	4,1	1 228 605	4,0
35-39	24 271	3,9	26 628	4,2	1 382 539	4,5	1 357 588	4,4
40-44	18 508	2,9	21 524	3,4	1 270 270	4,1	1 269 171	4,1
45-49	13 782	2,2	16 307	2,6	1 111 384	3,6	1 109 891	3,6
50-54	10 587	1,7	12 918	2,1	949 205	3,1	944 929	3,1
55-59	7 900	1,3	9 915	1,6	719 066	2,3	727 871	2,4
60-64	6 070	1,0	7 843	1,3	596 965	1,9	620 039	2,0
65+	12 860	2,0	17 127	2,7	1 617 572	5,3	2 187 345	7,1
Ensemble des groupes d'âge	307 211	49,0	320 222	51,0	15 161 124	49,5	15 457 745	50,5
Total	627 433				30 618 869			

Notes: 1 La population selon le Registre des Indiens est établie au 31 décembre 1997.

2 La population « Ensemble des Canadiens » comprend la population d'Indiens inscrits.

3 Les chiffres sont des estimations postcensitaires provisoires au 1er juillet 1998.

4 La somme des personnes dans chaque groupe d'âge ne donne pas 627,435, parce que l'on n'a pas inclus dans ce nombre deux personnes dont on ne connaissait pas l'âge.

Sources: 1997 Registre des Indiens, MAINC.

Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles 1996, no 91-213-XPB au cat.

Point saillant

& Les femmes de 65 ans ou plus représentaient 5,3 % de la population d'Indiens inscrits de sexe féminin en 1997. Par contraste, les femmes de 65 ans ou plus formaient près de 14 % de la population de femmes dans l'ensemble du pays.



SECTION 2:

SANTÉ

2.1 Espérance de vie

Points saillants

% L'espérance de vie à la naissance des Indiens inscrits continue de se rapprocher de celle de la population canadienne en général.

% Malgré les gains d'espérance de vie, il restait en 1995 un écart d'environ 6,4 années entre les Indiens inscrits et la population canadienne en général.

% En 1975, les femmes avaient une longévité supérieure de 6,7 années à celle des hommes; en 1995, cet écart avait atteint 6,7 années.

% Entre 1975 et 2005, l'espérance de vie devrait être passée de 59,2 à 69,8 années chez les hommes et de 65,9 à 77,5 années chez les femmes.

Figure 2.1 Espérance de vie à la naissance, par sexe, population d'Indiens inscrits et population canadienne, Canada, 1975 - 2005

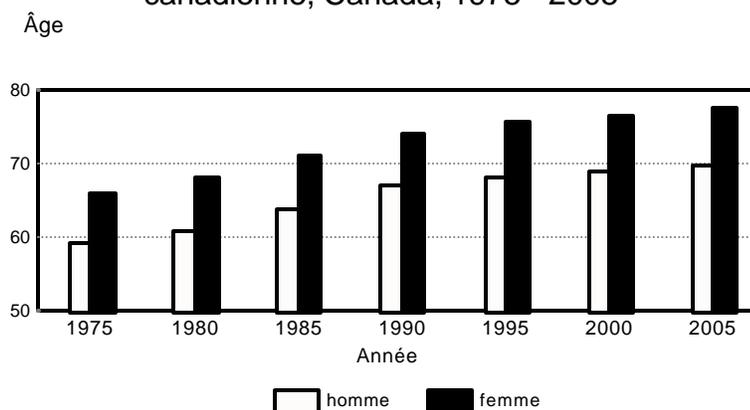


Tableau 2.1 Espérance de vie à la naissance par sexe, population d'Indiens inscrits et population canadienne, Canada, 1975-2005

Année	Homme			Femme		
	Indiens Inscrits	Ensemble des Canadiens	Écart	Indiens Inscrits	Ensemble des Canadiens	Écart
1975	59,2	70,3	11,1	65,9	77,6	11,7
1980	60,9	71,8	10,9	68,0	79,0	11,0
1985	63,9	73,1	9,2	71,0	80,0	9,0
1990	66,9	74,3	7,4	74,0	80,8	6,8
1995	68,0	75,2	7,2	75,7	81,4	5,7
2000	68,9	76,0	7,1	76,6	82,0	5,4
2005	69,8	76,8	6,2	77,5	82,6	5,1

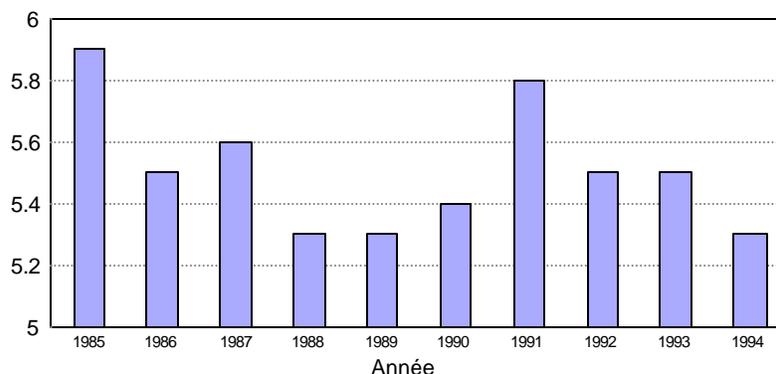
Source: Projections de la population Indienne inscrite, 1996-2021, MAINC, 1998

2.2 Taux de mortalité

Figure 2.2 Taux de mortalité, population d'Indiens inscrits,
Canada, 1985-1994

Taux pour milliers

Tableau 2.2 Taux de mortalité, population d'Indiens inscrits,



Point saillant

% Entre 1985 et 1994, le taux de mortalité chez les Indiens inscrits a été ramené de 5,9 à 5,3 pour 1 000.

Année	Nombre de décès	(pour 1 000)
2	1 432	5,9
2	1 380	5,5
3	1 828	5,6
3	1 870	5,3
3	1 966	5,3
3	2 135	5,4
3	2 296	5,8
3	2 336	5,5
3	2 431	5,5
3	2 395	5,3
3,4	2,529	n.d.
3,4	2,449	n.d.
3,4	1,606	n.d.

Canada, 1985-1997

Notes: 1 Les taux de mortalité correspondent au taux pour la population desservie par Santé Canada. Voir « Population servie » dans le Lexique.

2 Les données pour la Colombie-Britannique n'ont pas été incluses dans les nombres et les taux pour les années 1985 et 1986.

3 Les nombres et les taux depuis 1987 ne comprennent plus les Indiens des T.N.-O. en raison du transfert des services de santé au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

4 Les nombres et les taux pour 1995, 1996 et 1997 ne comprennent pas la région de l'Atlantique parce qu'il n'y avait pas de données.

Source: Programmes de santé des Premières nations et des Inuit, Direction générale des services médicaux, Santé Canada.

2.3 Taux de mortalité infantile

Points saillants

% Un des facteurs qui explique l'accroissement de l'espérance de vie chez les Indiens inscrits est la baisse du taux de mortalité infantile.

% Entre 1995 et 1996, le taux de mortalité infantile chez les Indiens inscrits est tombé de 15,0 à 13,8 décès pour 1 000 naissances vivantes.

Figure 2.3 Population d'Indiens inscrits, taux de mortalité infantile, Canada, 1985 - 1996

Taux pour milliers

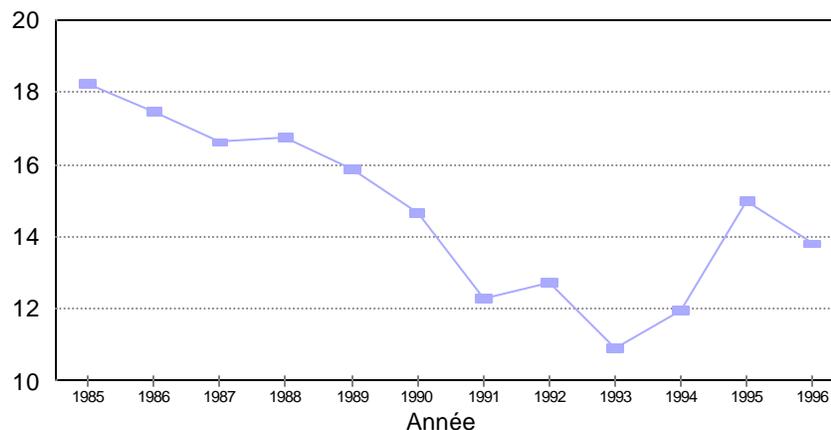


Tableau 2.3 Population d'Indiens inscrits, taux de mortalité infantile, Canada, 1985 - 1996

Année	Nombre de décès ¹	Nombre de naissances vivantes	Taux de mortalité ²
3	131	7 188	18,2
3	119	6 817	17,5
4	124	7 465	16,6
4	132	7 872	16,8
4	128	8 067	15,9
4	127	8 656	14,7
4	144	11 707	12,3
4	154	12 077	12,8
4	132	12 123	10,9
4	152	12 692	12,0
4,5	162	10 792	15,0
4,5	148	10 762	13,8

Notes: 1 Un an ou moins.

2 Les taux de mortalité correspondent à la population servie par Santé Canada. Voir « Population servie » dans le Lexique.

3 Les données pour la Colombie-Britannique n'ont pas été incluses dans les nombres et les taux pour les années 1985 et 1986.

4 Les nombres et les taux depuis 1987 ne comprennent plus les Indiens des T.N.-O. en raison du transfert des services de santé au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

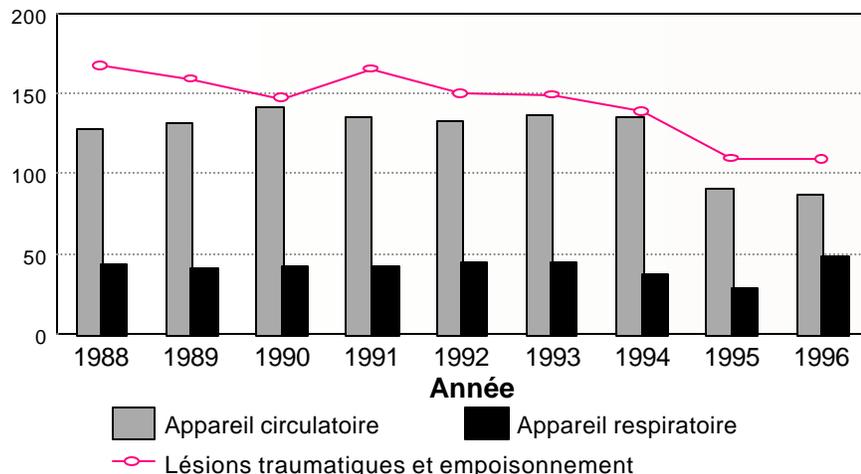
5 Les nombres et les taux pour 1995 et 1996 ne comprennent pas la région de l'Atlantique parce qu'il n'y avait pas de données.

Source: Programmes de santé des Premières nations et des Inuit, Direction générale des services médicaux, Santé Canada.

2.4 Taux de mortalité par cause de décès

Figure 2.4 Taux de mortalité par principale cause de décès, population d'Indiens inscrits, Canada, 1988-1996

Taux pour 100 000



Source: Programmes de santé des Premières nations et des Inuit, Direction générale des services médicaux, Santé Canada.

Points saillants

% Entre 1988 et 1996, les lésions traumatiques et les empoisonnements ont été les principales causes de décès chez les Indiens inscrits.

% Parmi les causes de décès par lésion traumatique, on peut citer les accidents de véhicule automobile, le suicide et la noyade (les données du tableau 2.4 ne sont pas ventilées selon ces catégories).

% Venaient ensuite, aux deuxième et troisième rangs, les maladies de l'appareil circulatoire et de l'appareil respiratoire, avec des taux de 86,35 et de 48,44 décès pour 100 000, respectivement.

% Les taux de mortalité d'une année à l'autre observés par Santé Canada pour les Indiens inscrits ont dans l'ensemble baissé, mais ils ont augmenté de 1989 à 1991. Cette anomalie est probablement attribuable aux améliorations apportées à la collecte des données sur la mortalité plutôt qu'à de véritables augmentations de la mortalité.

2.4 Taux de mortalité par cause de décès (suite)

Figure 2.4 Taux de mortalité par cause de décès, population d'Indiens inscrits, Canada, 1988-1996

Classification des maladies	Taux pour 100 000								
	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
I. Maladies infectieuses et parasitaires	6,2	4,6	6,0	8,8	10,4	10,2	10,4	8,66	4,21
II. Tumeurs	64,3	72,3	73,9	81,2	73,6	73,3	79,3	55,23	47,39
III. Troubles endocriniens du métabolisme et du système immunitaire	11,9	16,5	13,3	18,7	17,2	18,8	18,1	22,74	22,11
IV. Maladies du sang et des organes hématopoïétiques	2,5	1,4	1,3	3,0	2,4	1,1	1,5	2,16	2,1
V. Troubles mentaux	7,6	8,9	11,3	9,3	8,2	14,1	12,6	10,83	11,58
VI. Système nerveux et organes des sens	9,9	6,8	7,0	7,3	8,7	10,7	7,3	8,66	11,58
VII. Appareil circulatoire	127,4	131,9	141,6	135,1	132,2	136,9	135,5	89,89	86,35
VIII. Appareil respiratoire	43,6	40,6	41,5	41,8	43,8	44,7	36,7	28,16	48,44
IX. Appareil digestif	20,4	24,9	28,9	27,2	30,6	25,0	25,0	18,41	14,74
X. Organes génito-urinaires	8,5	9,5	12,3	10,8	8,9	13,2	11,7	14,08	6,31
XI. Complications de la grossesse de l'accouchement, etc.	0,8	0,5	0,3	0,5	0,0	0,2	0,4	0	0
XII. Peau et tissus sous-cutanés	0,8	0,0	1,3	0,5	0,7	0,2	0,2	1,08	1,05
XIII. Système ostéo-articulaire	2,3	1,9	2,0	3,3	3,5	1,6	2,9	2,16	1,05
XIV. Anomalies congénitales	7,1	7,6	8,6	9,8	7,5	8,4	9,5	17,33	15,79
XV. Troubles d'origine périnatale	7,9	10,8	6,3	8,8	10,1	6,1	6,9	4,33	10,53
XVI. Symptômes signes et états morbides vagues	31,4	24,9	26,9	33,3	30,4	24,1	32,7	14,08	9,47
XVII. Lésions traumatiques et empoisonnements	167,1	158,7	146,9	165,1	149,6	148,7	138,6	109,39	108,47
Autres	9,6	10,6	7,5	14,1	11,8	14,5	0,0		
	529,3	532,4	536,9	578,6	549,6	551,8	529,3	407,25	401,25

Notes: 1 Les taux de mortalité correspondent à la population servie par Santé Canada. Voir « Population servie » dans le Lexique.

2 Les nombres et les taux depuis 1987 ne comprennent plus les Indiens des T.N.-O. en raison du transfert des services de santé au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

3 Les nombres et les taux pour 1995, 1996 et 1997 ne comprennent pas la région de l'Atlantique parce qu'il n'y avait pas de données..

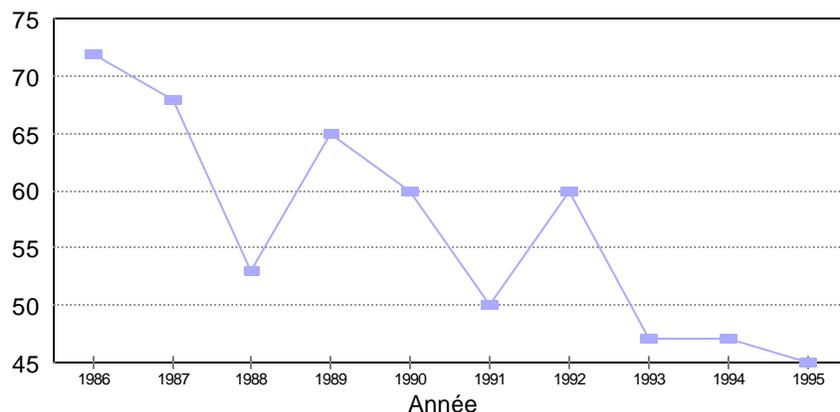
Source: Programmes de santé des Premières nations et des Inuit, Direction générale des services médicaux, Santé Canada.

2.5 Tuberculose

Figure 2.5 Population d'Indiens inscrits, cas de tuberculose, 1986 - 1995

Taux pour 100 000

Tableau 2.5 Population d'Indiens inscrits, cas de tuberculose,



1986 - 1995

Année	¹	Population Indiens inscrits	Taux Pour 100 000
1986	281	387 829	72
1987	283	415 898	68
1988	236	443 884	53
1989	303	466 337	65
1990	292	490 178	60
1991	258	511 791	50
1992	320	533 461	60
1993	261	553 316	47
1994	267	573 657	47
1995	264	593 050	45

Note: 1 Comprend les nouveaux cas et les cas de rechute.

Sources: Statistique Canada, La statistique de la tuberculose, no 82-220 au cat.
Registre des Indiens, MAINC.
Santé Canada, Tuberculose au Canada, rapport annuel, 1995

Points saillants

- % Le nombre de cas de tuberculose pour 100 000 habitants a diminué entre 1986 et 1995.
- % En 1995, l'incidence de cette maladie est tombée à un creux de 45 cas pour 100 000 habitants, ce qui est un net recul par rapport au taux de 72 pour 100 000 observé en 1986.



SECTION 3:

INSTRUCTION

3.1 Effectifs scolaires dans les réserves, 4 à 18 ans

Points saillants

% Le nombre total d'enfants vivant dans des réserves et fréquentant des écoles élémentaires et secondaires a augmenté de 35 % entre 1988-1989 et 1997-1998, passant de 85,582 à 115,796.

% Le pourcentage d'enfants d'âge scolaire vivant dans des réserves, ayant le statut d'Indien inscrit et fréquentant la maternelle ou l'école élémentaire ou secondaire est passé de 80,9 %, en 1988-1989, à 81,3 % en 1997-1998.

Figure 3.1 Indiens inscrits dans les réserves, 4 à 18 ans, taux d'inscription, Canada, 1988/89 - 1997/98

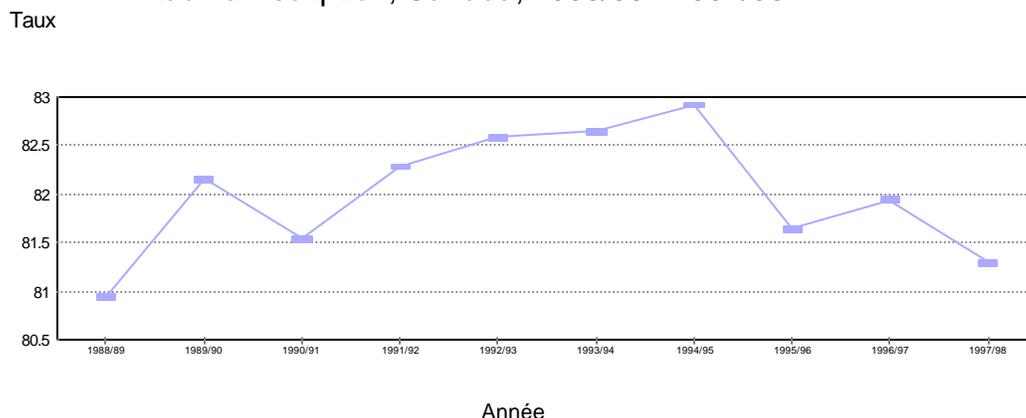


Tableau 3.1 Indiens inscrits dans les réserves de 4 -18 ans, taux d'inscription, Canada, 1988/89 - 1997/98

Année	Effectif	Effectif	Population	Taux
	2	d'Indiens inscrits 4-18 ans 1	d'Indiens inscrits 3	4
1988/89	85 582	75 217	92 927	80,9
1989/90	88 158	77 382	94 196	82,1
1990/91	92 018	79 299	97 256	81,5
1991/92	96 594	82 678	100 481	82,3
1992/93	100 890	85 691	103 771	82,6
1993/94	103 644	88 708	107 346	82,6
1994/95	107 091	92 097	111 082	82,9
1995/96	110 642	94 281	115 481	81,6
1996/97	112 060	96 772	118 100	81,9
1997/98	5	99 729	122 674	81,3

Notes:1 La catégorie « dans les réserves » comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.

2 L'effectif total comprend les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Inuit de la prématernelle à la 13e année (lorsque la 13e année est offerte).

3 Sans les T.N.-O. et le Yukon, vu que l'enseignement à la prématernelle et dans les écoles élémentaires et secondaires est financé par les gouvernements territoriaux plutôt que par le MAINC.

4 Le taux de scolarisation est le quotient de la division de l'effectif d'Indiens inscrits de 4 à 18 ans par la population d'Indiens inscrits de 4 à 18 ans. Ce calcul est différent de celui des années précédentes.

5 Sans un nombre estimatif de 510 élèves du Conseil tribal de Nu-u-chah-nulth, qui a négocié une entente distincte avec le MAINC.

Sources: 1988-1997 Registre des Indiens, MAINC.

État nominatif, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

3.2 Années consécutives de fréquentation scolaire

Figure 3.2 Élèves des réserves ayant 12 années consécutives de fréquentation scolaire, Canada 1988-1989 à 1997-1998

Pourcentage

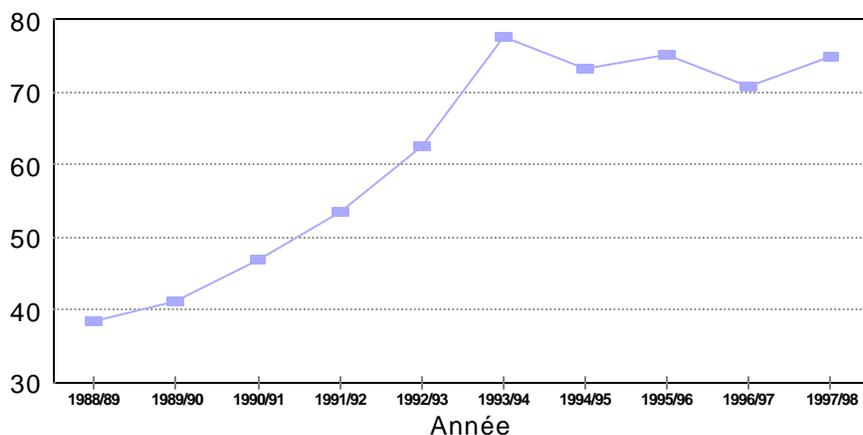


Tableau 3.2 Élèves des réserves ayant 12 années

consécutives de fréquentation scolaire, Canada 1987-1988 à 1997-1998

Année scolaire	Pourcentage
1988/89	38,6
1989/90	41,3
1990/91	47,0
1991/92	53,6
1992/93	62,6
1993/94	77,7
1994/95	73,3
1995/96	75,1
1996/97	70,8
1997/98	1

Note: 1 Le pourcentage pour 1997 -1998 est le résultat de la division du nombre d'élèves de 12e année en 1997-1998 par le nombre d'élèves de 1re année en 1986-1987.

Source: État nominatif, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

Points saillants

% Les enfants indiens poursuivent leurs études plus longtemps. La proportion d'enfants indiens qui restent à l'école jusqu'en 12e année est passée d'environ 39 % en 1987-1988 à 75 % en 1997/98.

% Il importe de noter que cette mesure n'est pas l'équivalent d'un taux calculé d'obtention de diplôme.

3.3 Effectif des établissements postsecondaires

Point saillant

% Le nombre d'Indiens inscrits et d'Inuit fréquentant les établissements d'enseignement postsecondaire a presque doublé entre 1988-1989 et 1997-1998, passant de 15 572 à 27 100.

Figure 3.3 Indiens inscrits et Inuit, effectif des établissements postsecondaires, Canada 1988-1989 à 1997-1998

Nombre d'étudiants (milliers)

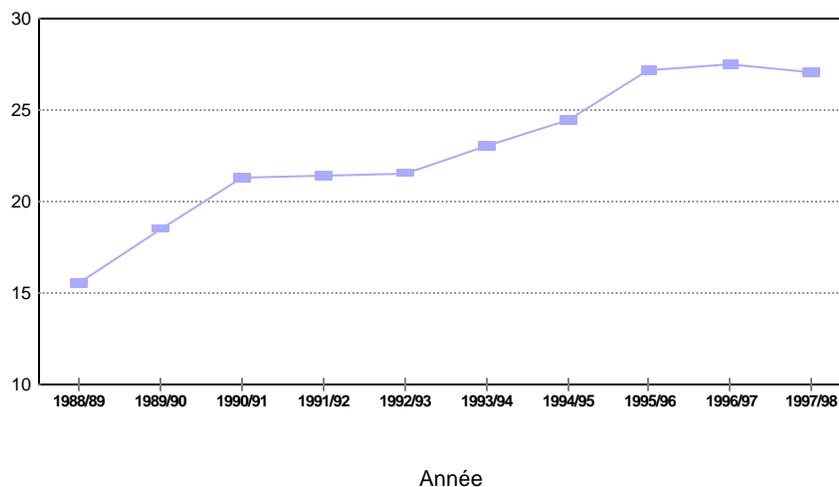


Tableau 3.3 Indiens inscrits et Inuit, effectif des établissements

Année	Nombre d'étudiants (milliers)	Source
1988/89	15 572	établissements postsecondaires, Canada 1988/89 - 1997/98
1989/90	18 535	
1990/91	21 300	
1991/92	21 442	
1992/93	21 566	
1993/94	23 068	
1994/95	24 482	
1995/96	27 183	
1996/97	26 987	
1997/98	27 100 ³	

Notes: 1 Nombre total d'Indiens inscrits et d'Inuit financés par le MAINC et fréquentant un établissement d'enseignement postsecondaire.

2 Depuis 1988-1989, les nombres comprennent les étudiants participant au Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université (PPECU).

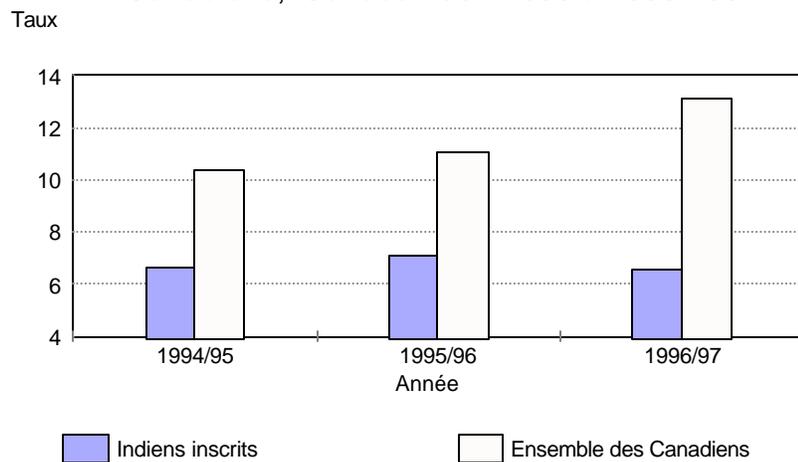
3 L'effectif est une estimation qui comprend les nombres déclarés et non déclarés

Sources: 1987-1990 : Direction générale de l'éducation, MAINC.

1991-1997 : Base de données sur l'éducation postsecondaire, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

3.4 Taux de scolarisation postsecondaire : comparaison

Figure 3.4 Taux de scolarisation postsecondaire à plein temps, Indiens inscrits par rapport à l'ensemble des Canadiens, Canada 1994-1995 à 1996-1997



Point saillant

% Le taux de scolarisation postsecondaire pour la population d'Indiens inscrits de 17 à 34 ans est resté le même de 1994-1995 à 1996-1997. Pendant la même période, le taux de scolarisation postsecondaire des Canadiens de 17 à 34 ans est passé de 10,1 à 13,1 %.

Tableau 3.4 Taux de scolarisation postsecondaire à plein temps, Indiens inscrits par rapport à l'ensemble des Canadiens, Canada 1994/95 - 1996/97

		1994/95	1995/96	1996/97
Indiens inscrits				
	1,3,4	12 551	13 608	12 686
Population de 17-34 ans		191 351	194 211	196 290
Taux de scolarisation		6,6	7,0	6,5
Ensemble des Canadiens				
	2	844 856	898 826	1 058 970
Population de 17-34 ans	1,2	8 149 652	8 155 700	8 066 602
Taux de scolarisation		10,4	11,0	13,1

- Notes
- 1 Les chiffres comprennent les personnes qui fréquentaient l'université et les collèges communautaires. Le groupe d'âge 17-34 ans a été choisi parce que la plupart des étudiants fréquentant un établissement d'enseignement postsecondaire entrent dans ce groupe d'âge. Cependant, les étudiants indiens sont généralement plus âgés lorsqu'ils s'inscrivent dans un tel établissement. Alors que près de 80 % des étudiants indiens inscrits sont âgés de 17 à 34 ans, environ 95 % de l'ensemble des étudiants canadiens font partie de ce groupe d'âge.
 - 2 Les chiffres de population pour l'ensemble des Canadiens pour les années 1993-1994 à 1995-1996 sont des estimations postcensitaires préliminaires pour l'année civile.
 - 3 Dans les Territoires du Nord-Ouest, le Ministère n'accorde une aide financière que dans le cadre du Programme de préparation à l'entrée au collège et à l'université (PPECU). Les personnes qui terminent ce programme ne sont pas incluses dans les chiffres comme des personnes détenant un diplôme d'études postsecondaires. Dans les Territoires du Nord-Ouest, c'est le gouvernement du Territoire qui donne une aide financière aux étudiants inuit et indiens qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire.
 - 4 En raison d'irrégularités dans la déclaration, on a utilisé des estimations pour calculer l'effectif des Indiens inscrits.

Sources: Base de données sur l'éducation postsecondaire, Direction générale de la gestion de l'information
Registre des Indiens, MAINC.
Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles 1996, no 91-213-XPB au cat.

3.5 Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires

Point saillants

% En général, le taux de titulaires de diplômes d'études postsecondaires reflète la répartition de la population d'Indiens inscrits dans tout le Canada.

% l'Ontario et la Colombie-Britannique comptent près de la moitié des Indiens inscrits et des Inuit titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires au Canada en 1996/97.

Figure 3.5 Pourcentage de titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires, par région, 1996/97

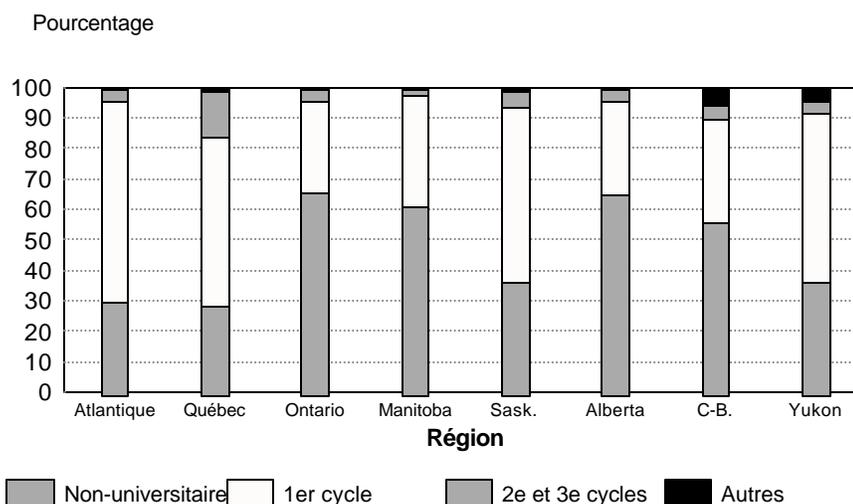


Tableau 3.5 Titulaires d'un diplôme d'études secondaires, par région, 1996/97

Région	Diplôme non		Diplôme universitaire		Total
	1	2	1	2	
Atlantique	48	3	106	6	160
3	91	2	176	45	315
2	683	1	306	40	1 029
Manitoba	393	1	236	12	641
3	185	1	295	27	510
Alberta	180	1	84	12	276
3	426	1	253	38	758
Yukon	9	1	14	1	25
4	2 015	1	1 470	181	3 714

Notes 1 La catégorie « Diplôme non universitaire » désigne des certificats et diplômes d'établissements d'enseignement postsecondaires non universitaires. La catégorie « 1er cycle » comprend les baccalauréats et les premiers grades professionnels. La catégorie « 2e et 3e cycles » désigne les maîtrises et les doctorats et la catégorie « Autres », les étudiants souffrant d'incapacité, les étudiants en vérification et tous les autres genres d'étudiants.

2 Les chiffres pour l'Ontario comprennent un nombre estimatif pour les bandes n'ayant pas fourni de données.

3 Les chiffres pour le Québec, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ne comprennent pas toutes les bandes.

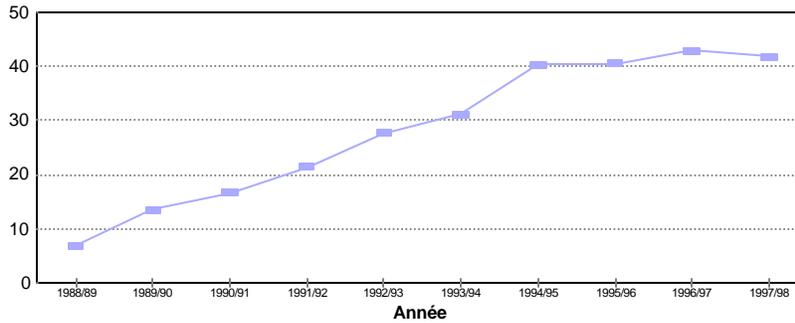
4 Dans les Territoires du Nord-Ouest, le Ministère n'accorde une aide financière que dans le cadre du Programme de préparation à l'entrée au collège et à l'université (PPECU). Les personnes qui terminent ce programme ne sont pas incluses dans les chiffres comme des personnes détenant un diplôme d'études postsecondaires. Dans les Territoires du Nord-Ouest, c'est le gouvernement du Territoire qui donne une aide financière aux étudiants inuit ou indiens qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire.

Source: Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

3.6 Écoles administrées par des bandes

Figure 3.6 Hausse proportionnelle du nombre d'écoles administrées par des bandes, (1988-1989 année de base)

Pourcentage



Point saillant

% Les bandes indiennes prennent davantage en charge la prestation de l'éducation aux enfants indiens dans les réserves. Cette situation est reflétée par le fait que le nombre d'écoles administrées par des bandes a augmenté de 60 %, passant de 280, en 1987-1988, à 448 en 1997/98.

Tableau 3.6 Écoles administrées par des bandes, (1988-1989 année de base)

Écoles administrées	
School Year	1
1988/89	280
1989/90	300
1990/91	312
1991/92	329
1992/93	353
1993/94	372
1994/95	412
1995/96	429
1996/97	446
1997/98	448

Source: État nominatif, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

3.7 Effectif par type d'école

Point saillants

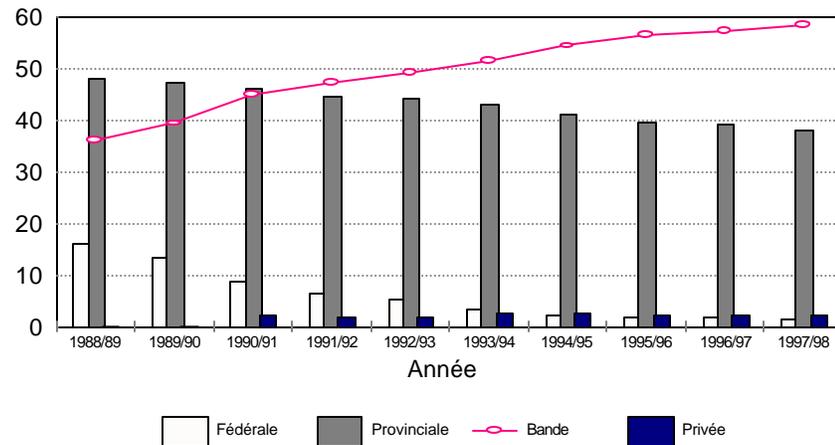
% La proportion d'enfants fréquentant les écoles élémentaires et secondaires administrées par des bandes augmente pendant que fléchit la proportion des effectifs des écoles administrées par le gouvernement fédéral ou d'autres autorités.

% La proportion des effectifs des écoles administrées par des bandes est passée de 36,0 %, en 1987-1988, à 58,5 % en 1996-1997. La proportion des effectifs des écoles fédérales est tombée à 1,5 % en 1997-1998, de 16,1 % qu'elle était en 1988-1989.

Figure 3.7 Population des réserves, effectif par type d'école,

Canada, 1988-1998 à 1997-1998

Pourcentage



Source: État nominatif, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

3.7 Effectif par type d'école (suite)

Tableau 3.7 Population des réserves, effectif par type d'école, Canada, 1988-1989 à 1997-1998

Année scolaire	Établissements									
	Fédérale		Provinciale		Bande		Privée		Total	
	No. of Students	%	No. of Students	%	No. of Students	%	No. of Students	%	No. of Students	%
1	13 783	16,1	40 954	47,9	30 845	36,0	...	0,0	85 582	100
1	11 764	13,3	41 720	47,3	34 674	39,3	...	0,0	88 158	100
1990/91	8 052	8,8	41 501	46,1	40 513	45,0	1 952	2,1	92 018	100
1991/92	6 180	6,4	43 092	44,6	45 665	47,3	1 657	1,7	96 594	100
1992/93	5 096	5,1	44 418	44,0	49 426	49,0	1 950	1,9	100 890	100
1993/94	3 453	3,3	44 331	42,8	53 312	51,4	2 548	2,5	103 644	100
1994/95	2 219	2,1	44 118	41,2	58 139	54,3	2 615	2,4	107 091	100
1995/96	1 794	1,6	43 787	39,6	62 527	56,5	2 534	2,3	110 642	100
1996/97	1 842	1,6	43 751	39,0	64 247	57,3	2 220	2,0	112 060	100
1997/98	1 773	1,5	43 943	38,0	67 740	58,5	2 340	2,0	115 796	100

Notes: 1 Entre 1987-1988 et 1989-1990, les données sur les écoles privées n'ont pas été codées séparément, elles ont été groupées avec les données sur les écoles provinciales..

2 Sans un nombre estimatif de 495 élèves qui fréquentaient des écoles administrées par des bandes et qui faisaient partie du Conseil tribal de Nuuchah-nulth, lequel a négocié une entente distincte avec le MAINC.

Source: État nominatif, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

Point saillant

% La proportion des effectifs des écoles provinciales et privées a été ramenée de 47.9 %, en 1988-1989, à 40 % en 1997-1998.

3.8 Espace réservé à l'éducation

Point saillant

% En 1997-1998, l'espace réservé aux écoles a atteint 815 137 mètres carrés, hausse de plus de 65,2 % par rapport aux 493 510 mètres carrés disponibles en 1988 -1989.

Figure 3.8 Espace réservé à l'éducation dans les réserves, Canada, 1988-1989 à 1997-1998(révisé)

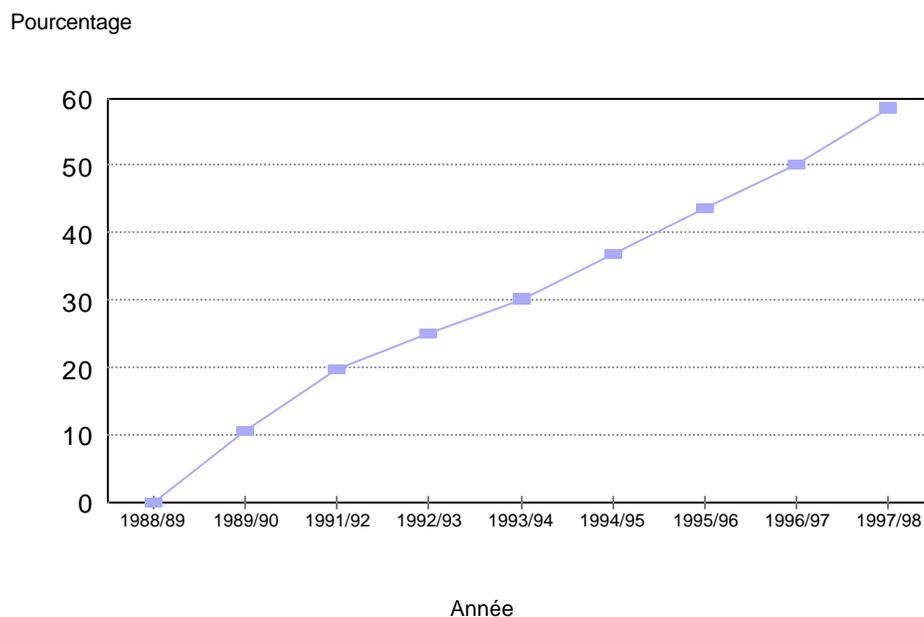


Tableau 3.8 Espace réservé à l'éducation dans les réserves, Canada, 1988-1989 à 1997-1998 (révisé)

Exercice	Mètres carrés
1	493 510
1	545 898
1990/91	591 363
1991/92	617 789
1992/93	642 568
1993/94	675 689
2	709 310
1995/96	741 008
1996/97	782 264
1997/98	815 137

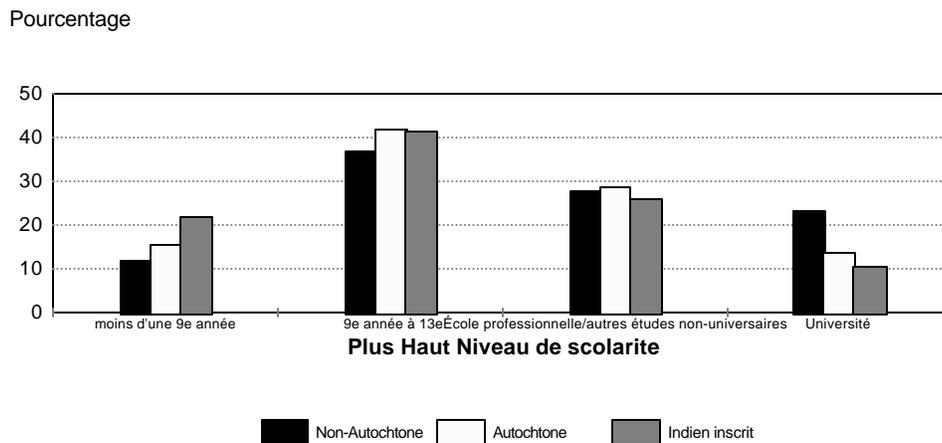
Notes: 1 Les données antérieures à 1991-1992 comprennent les écoles provinciales et les écoles privées dans les réserves. Les données pour 1991-1992 et pour les années suivantes excluent ces écoles.

2. Les données pour 1994-1995 ont été corrigées pour tenir compte des redressements faits aux données dans le Système de gestion des biens immobiliers après la publication des 1995 School Facilities/Joint School Agreements Summary Reports (Rapports sommaires de 1995 sur les installations scolaires/Accords sur l'intégration scolaire).

Source: Système de gestion des biens immobiliers, MAINC.

3.9 Plus haut niveau de scolarité

Figure 3.9 Plus haut niveau de scolarité, non-Autochtones, Autochtones⁵ and Indiens inscrits⁵, Canada, Recensement 1996



Points saillants

% Le certificat d'études secondaires (9^e à 13^e année) en 1996 est le niveau de scolarité le plus fréquemment atteint par des Indiens inscrits âgés de 15 ans ou plus.

% La proportion de la population non autochtone qui a fait des études universitaires est plus de deux fois plus élevée que celle des Indiens inscrits; les chiffres sont de 23,3 et de 10,7 % respectivement.

Tableau 3.9 Plus haut niveau de scolarité, non-Autochtones, Autochtones⁵ et Indiens inscrits⁵, Canada, recensement de 1996

Plus haut niveau de scolarité	Canada		Non-Autochtone ⁵		Autochtone ⁵		Indien inscrit ⁵	
	Population	%	Population	%	Population	%	Population	%
Population totale (ans 15 et plus)	22 628 921	100	21 857 911	100	771 010	100	312 405	100
1	2 727 215	12,1	2 607 570	11,9	119 640	15,5	68 340	21,9
2	8 379 380	37,0	8 056 950	36,9	322 430	41,8	129 840	41,6
École professionnelle et études non-universitaires	6 324 665	27,9	6 102 120	27,9	222 540	28,9	80 945	25,9
4	5 197 665	23,0	5 091 270	23,3	106 395	13,8	33 275	10,7

Notes: 1 Comprend Aucune scolarité ou école maternelle seulement, 1e à 4e année et 5e à 8e année.
 2 Comprend Sans certificat d'études secondaires and Avec certificat d'études secondaire.
 3 Comprend Sans autre certificat ou diplôme d'études non-universitaires ou professionnelles, Avec certificat ou diplôme professionnel seulement, et Avec autre certificat ou diplôme.
 4 Comprend Avec diplôme universitaire, diplôme de 1er cycle, diplôme de 2e et 3e cycles et études supérieures.
 5 Définitions de population d'Autochtones et d'Indiens inscrits tirées du recensement de 1996 (voir Lexique)

Source: Données spéciales d'ÀINC, fondées sur le recensement de la population de 1996



SECTION 4:
SITUATION SOCIALE

4.1 Enfants placés

Points saillants

% Le ratio des enfants placés par rapport au nombre total d'enfants de 16 ans et moins dans la population d'Indiens inscrits est demeuré stable au cours des 10 dernières années.

% Entre 1988-1989 et 1997-1998, le ratio d'enfants placés par rapport au nombre total d'enfants de 16 ans et moins dans la population d'Indiens inscrits a fluctué entre 3,9 et 4,1 %.

Figure 4.1 Nombre moyen d'enfants placés, population d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada, 1988-1989 à 1997-1998

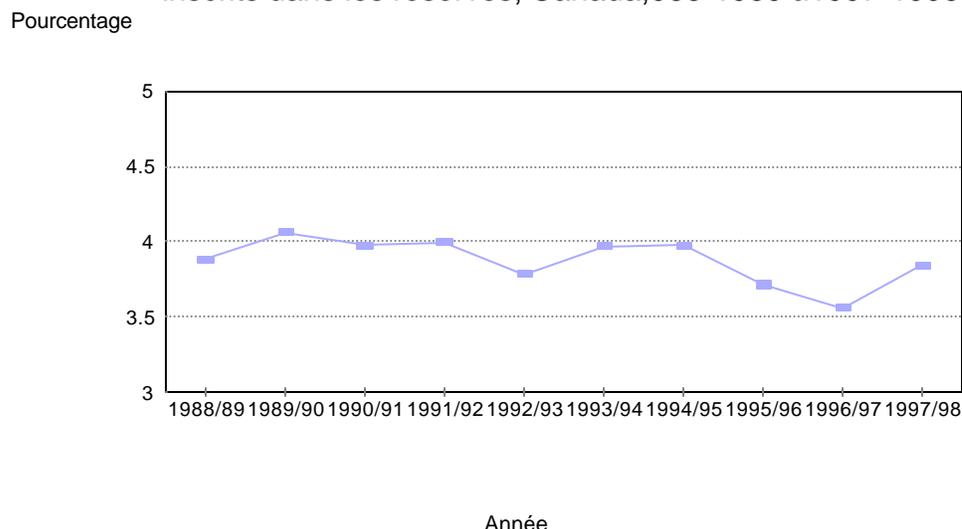


Tableau 4.1 Nombre moyen d'enfants placés, population d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada, 1988-1989 à 1997-1998

Exercice	Nombre moyen d'enfants		Enfants de	7
	2,6	4		
1988/89	3 989	102 748		3,9
1989/90	4 178	102 773		4,1
1990/91	4 352	109 550		4,0
1991/92	4 598	115 037		4,0
1992/93	4 533	119 792		3,8
1993/94	4 939	124 435		4,0
1994/95	5 127	128 988		4,0
1995/96	4 953	133 292		3,7
1996/97	4 807	135 027		3,6
1997/98	5 350	139 082		3,8

Notes: 1 Voir le Lexique.

2 Le nombre total d'enfants placés est le résultat de la division du nombre total de journées-cas par 365.

3 Les cas d'enfants placés ne comprennent pas les approches préventives et alternatives des services à l'enfance et à la famille.

4 Sont exclus les résidents des T.N.-O. et de Miawpukek, à Terre-Neuve, vu que les soins offerts sont financés par le gouvernement territorial/provincial.

5 Les enfants indiens inscrits qui sont placés vivaient dans une réserve, sur une terre de la Couronne ou dans un établissement avant la prestation des soins.

6 Le nombre moyen d'enfants placés comprend une estimation du nombre dans la région de l'Ontario.

7 Le pourcentage d'enfants des réserves qui sont placés est la moyenne divisée par le nombre d'enfants vivant dans la réserve et âgés de 16 ans ou moins.

Sources: Enfants placés : 1987-1988 à 1991-1992 : Direction générale du développement social, MAINC
1992-1993 à 1996-1997 : Direction de la gestion de l'information ministérielle, MAINC

Enfants de 16 ans et moins : 1988-1997 Registre des Indiens, MAINC.

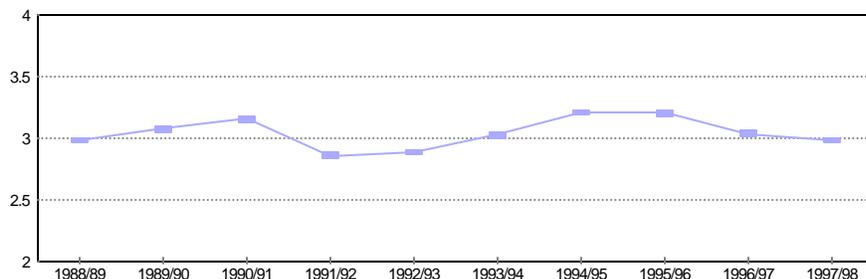
4.2 Adultes placés

Figure 4.2 Nombre moyen d'adultes placés, population d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada, 1988-1989 à 1997-1998

Pour 1 000

Année

Tableau 4.2 Nombre moyen d'adultes placés, population



d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada, 1988-1989 à 1997-1998

Exercice	Nombre moyen d'adultes ^{2, 6}	Adultes de ⁴	Taux ⁷
1988/89	494	165 744	3,0
1989/90	515	167 609	3,1
1990/91	561	177 901	3,2
1991/92	525	183 672	2,9
1992/93	547	189 603	2,9
1993/94	591	195 483	3,0
1994/95	645	201 000	3,2
1995/96	666	207 854	3,2
1996/97	645	212 413	3,0
1997/98	655	219 603	3,0

Points saillants

% Au cours de la dernière décennie, le nombre moyen d'indiens inscrits adultes qui sont placés en établissement a fluctué entre 3,0 et 3,2 pour 1 000.

% Bien que la proportion de la population adulte d'Indiens inscrits placés dans les réserves soit demeurée relativement stable, il y a eu une hausse de 32,5 % du nombre d'adultes placés en établissement entre 1988-1989 et 1997-1998.

Notes: 1 Voir le Lexique.

2 Le nombre total moyen d'adultes en établissement institutionnel est le résultat de la division du nombre total annuel de journées-cas par 365.

3 Les cas d'adultes placés ne comprennent pas le placement en famille d'accueil et le service de garde à domicile.

4 Sont exclus les résidents des T.N.-O. et de Terre-Neuve, vu que les soins offerts sont financés par le gouvernement territorial/provincial.

5 Les adultes placés résidaient dans une réserve, sur une terre de la Couronne ou dans un établissement indien avant la prestation des soins.

6 Le ratio des adultes placés est la moyenne divisée par le nombre d'adultes vivant dans des réserves âgés de 17 ans ou plus, multiplié par 1 000.

Sources: Adultes placés : 1987-1988 à 1991-1992: Direction générale du développement social, MAINC

1992-1993 à 1997-1998: Direction de la gestion de l'information ministérielle, MAINC

Adultes âgés de 17 ans ou plus : Registre des Indiens, MAINC

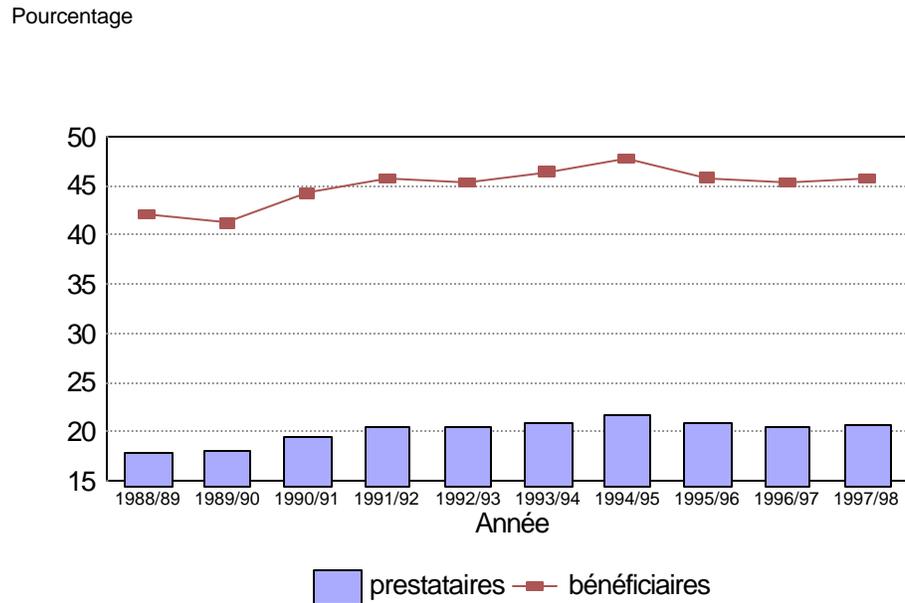
4.3 Prestataires et bénéficiaires de l'aide sociale

Points saillants

% Le nombre mensuel moyen de bénéficiaires de l'aide sociale chez les Indiens inscrits dans les réserves a augmenté de 44,2 % entre 88,9 %, 1987-1988 et 1997-1998.

% En chiffres absolus, il y avait environ 110 000 bénéficiaires de l'aide sociale en 1988-1989, nombre qui a augmenté pour s'établir à près de 159 000 en 1997-1998.

Figure 4.3 Nombre mensuel moyen de prestataires et de bénéficiaires de l'aide sociale, population d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada, 1988-1989 à 1997-1998



Source: Direction générale de la gestion de l'information, MAINC

4.3 Prestataires et bénéficiaires de l'aide sociale (suite)

Tableau 4.3 Nombre mensuel moyen de prestataires et de bénéficiaires de l'aide sociale, population d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada, 1988-1989 à 1997-1998

Exercice	Nombre mensuel moyen de prestataires de l'aide sociale	Nombre mensuel moyen 1,2,6,7	Indiens inscrits dans les 1,2,3
⁸	46 892	110 056	261 381
1989/90	48 159	110 202	267 381
1990/91	54 487	124 057	280 815
⁴	59 319	132 968	290 667
1992/93	61 818	137 022	302 661
1993/94	65 666	145 020	312 637
1994/95	69 890	153 613	322 365
⁵	69 029	151 564	330 941
1996/97	68 790	152 746	337 370
1997/98	71 780	158 663	347 551

Point saillant

% Sauf en 1995-1996, le nombre moyen de bénéficiaires de l'aide sociale a toujours augmenté par rapport à l'année précédente.

Notes: 1 Voir le Lexique.

2 Sont exclus les résidents des T.N.-O. et de Terre-Neuve, vu que ces services sont financés par le gouvernement territorial/provincial.

3 Le terme bénéficiaire désigne les personnes vivant dans des familles ou seules.

4 En 1991-1992, contrairement aux années précédentes, l'aide sociale pour les Indiens inscrits hors réserve en Alberta et au Manitoba pour 1992-1993 était à la charge du gouvernement provincial et n'est donc pas reflétée dans ces chiffres.

5 La diminution enregistrée en 1995-1996 est dans une large mesure attribuable à l'exclusion de 5 bandes autonomes du Yukon.

6 Le nombre d'assistés sociaux est établi à partir de deux types de données : le nombre réel de prestataires et le montant du budget fixe.

7 Ce chiffre tient compte du nombre de bénéficiaires vivant dans une réserve ou hors réserve.

Source: Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

4.4 Programme d'aide sociale

Points saillants

% En 1997-1998, 535 des 565 bandes admissibles administraient le Programme d'aide sociale, avec des fonds provenant de diverses ententes de contribution.

% Depuis l'année financière 1988-1989, la proportion des bandes qui administraient le Programme d'aide sociale est passée de 87,6 à 94,7 % pour l'année financière 1997-1998.

Figure 4.4 Bandes administrant le Programme d'aide sociale, Canada¹, 1988-1989 à 1997-1998

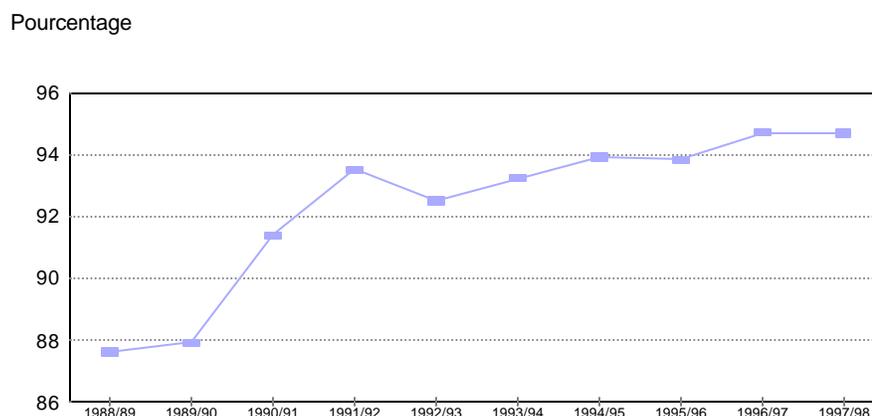


Tableau 4.4 Bandes administrant le Programme d'aide sociale, Canada, 1988-1989 à 1997-1998

Exercice	Nombre de ²	Bandes administrant le ³	Pourcentage des bandes administrant le Programme
1988/89	565	495	87,6
1989/90	565	497	87,9
1990/91	569	520	91,4
1991/92	570	533	93,5
1992/93	574	531	92,5
1993/94	575	536	93,2
1994/95	574	539	93,9
1995/96	566	531	93,8
1996/97	566	536	94,7

Notes: 1 Voir le Lexique.

2 Le nombre de bandes est défini comme étant le nombre total de bandes pour lesquelles le MAINC est responsable du financement de l'aide sociale. Par conséquent, le nombre de bandes indiqué plus haut ne correspond pas au nombre de bandes selon le Registre des Indiens.

3 Le nombre de bandes administrant le Programme est le nombre total de bandes administrant le Programme d'aide sociale directement ou indirectement par l'intermédiaire d'autres bandes ou de conseils tribaux ou dans le cadre d'une administration conjointe.

4 Les chiffres peuvent différer de ceux des années précédentes étant donné que les régions ont ajusté leurs données dans leurs soumissions de 1994-1995.

5 La diminution enregistrée en 1995-1996 est dans une large mesure attribuable à l'exclusion de 5 bandes autonomes du Yukon.

Source: Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.



SECTION 5:

LOGEMENT

5.1 Logements dans les réserves

Points saillants

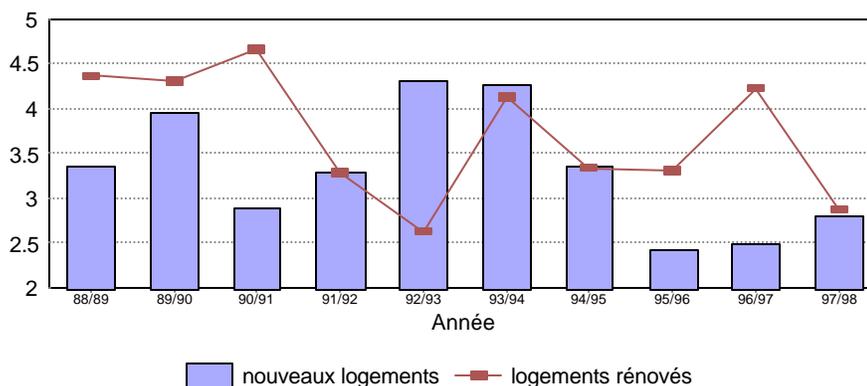
% Entre 1988-1989 et 1997-1998, une moyenne de 3 308 logements par an ont été construits dans les réserves.

% En 1997/98, 2 798 logements ont été construits dans les réserves pour les Premières nations.

% En moyenne, 3 710 logements ont été rénovés chaque année entre 1988-1989 et 1997-1998.

% En 1997-1998, un total de 2 870 logements ont été remis à neuf dans les réserves.

Figure 5.1 Logements neufs et rénovés dans les réserves, Canada, 1988-1989 à 1997-1998



Par milliers

Table 5.1 Logements neufs et rénovés dans les réserves, Canada, 1988-1989 - 1997-1998

Exercice	Nombre de 2,3,5	Nombre de logements rénovés
1988/89	3 345	4 358
1989/90	3 958	4 301
⁴	2 879	4 655
1991/92	3 281	3 288
1992/93	4 295	2 630
1993/94	4 254	4 126
1994/95	3 354	3 338
1995/96	2 427	3 310
1996/97	2 487	4 222
1997/98	2 798	2 870

Notes: 1 Voir le Lexique.

2 Sans les logements des T.N.-O. et des collectivités inuit du Nord québécois, les logements des bandes assujetties à la Convention de la Baie James et du Nord québécois depuis 1984, et ceux de la bande de Sechelt depuis 1986.

3 Y compris la construction de logements financée par la subvention ordinaire du MAINC et la subvention du MAINC en vertu de la loi C-31.

4 Il y a eu un changement de méthode de déclaration en 1990-1991. Alors que les logements « mis en chantier » (mais non achevés) et les « logements achevés » avaient jusque-là été comptés, seuls sont comptés, depuis 1990-1991, les logements ayant subi l'inspection finale.

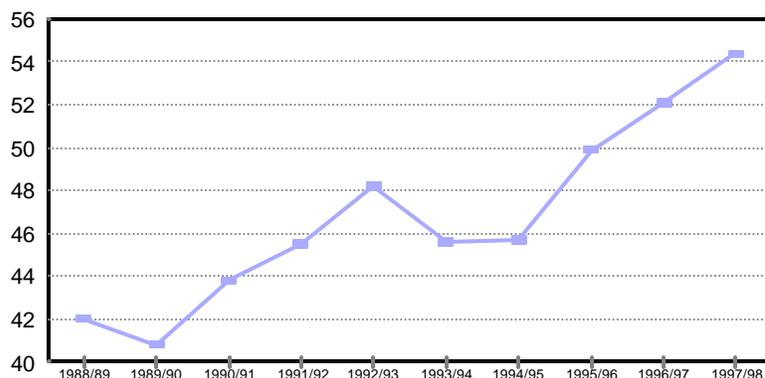
5 Les données pour 1997-1998 correspondent à la période commençant le 31 août 1998 et tiennent compte des modifications apportées à la Base de données de gestion des immobilisations de 1997-1998 après la publication du rapport de rendement de 1997-1998.

Source: Système de gestion des biens immobiliers, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

5.2 Logements et infrastructure dans les réserves

Figure 5.2 Pourcentage des logements appropriés dans les réserves, Canada, 1988-1989 à 1997-1998

Pourcentage



Année

Tableau 5.2 Logements appropriés dans les réserves, Canada, 1988-1989 à 1997-1998

Exercice	Total des ²	Logements appropriés (nombre)	Logements appropriés (%)
1988/89	58 756	24 702	42,0
1989/90	60 509	24 659	40,8
1990/91	64 402	28 209	43,8
1991/92	67 282	30 633	45,5
1992/93	71 531	31 460	48,2
1993/94	73 683	33 665	45,6
1994/95	76 385	34 875	45,7
1995/96	78 187	39 020	49,9
1996/97	80 443	41 885	52,1
1997/98	83 008	45 153	54,4

Points saillants

% En 1997-1998, 5,4% des logements dans les réserves n'avaient pas besoin d'être rénovés ni d'être remplacés.

% Un logement approprié est un logement qui n'a pas besoin de travaux majeurs ou mineurs de rénovation.

Notes:1. Un logement approprié est défini comme suit : logement qui n'a pas besoin de rénovations majeures ou mineures ou de remplacement. Ce nombre est obtenu par la formule qui suit :

Logements appropriés = Total des logements - (Remplacements + rénovations majeures + rénovations mineures)

2. Les données de la C.-B. excluent les augmentations des immobilisations en infrastructure depuis 1987 pour les Premières nations participant aux modes optionnels de financement.

3. Les données de 1990-1991 ont été utilisées pour la Colombie-Britannique en 1991-1992.

Source: Système de gestion des biens immobiliers, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

5.3 Logements, infrastructure, services d'eau et égouts dans les réserves

Points saillants

% En 1997-1998, 97,2% des logements dans les réserves étaient convenablement approvisionnés en eau, à comparer à 85,2 % des logements en 1988-1989.

% La proportion de logements raccordés à un système d'égout approprié est passée de 76,6 %, en 1988-1989, à 92,7 % en 1997-1998.

Figure 5.3 Logements dans les réserves avec services d'eau et égouts, Canada, 1988-1989 à 1997-1998

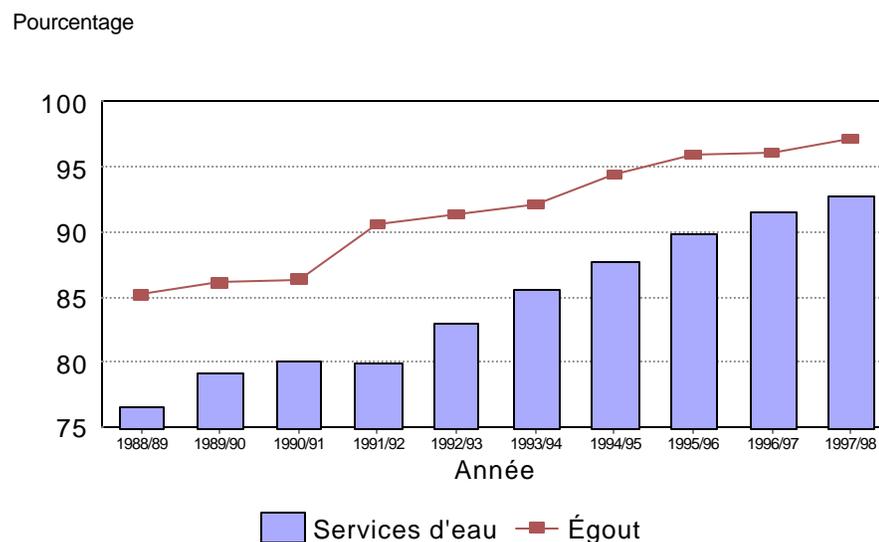


Tableau 5.3 Logements dans les réserves avec services d'eau et égouts, Canada, 1988-1989 à 1997-1998

Exercice	Services d'eau adéquats		Égout adéquat	
	bre	%	bre	%
1988/89	50 094	85,2	45 020	76,6
1989/90	52 081	86,1	47 839	79,1
1990/91	55 645	86,4	51 505	80
1991/92	60 956	90,6	53 784	79,9
1992/93	65 397	91,4	59 315	82,9
1993/94	67 826	92,1	63 069	85,6
1994/95	72 092	94,4	66 978	87,7
1995/96	74 945	95,9	70 287	89,9
1996/97	77 269	96,1	73 638	91,5
1997/98	80 674	97,2	76 916	92,7

Notes: 1 Voir le Lexique pour les définitions de « services d'eau » et d'« égout ».

2 Les données pour 1997-1998 correspondent à la période commençant le 31 août 1998 et tiennent compte des modifications apportées à la Base de données de gestion des immobilisations de 1997-1998 après la publication du rapport de rendement de 1997-1998.

Source: Système de gestion des biens immobiliers, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

Section 5 - Logement



SECTION 6:

**AUTONOMIE
GOUVERNEMENTALE**

6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale

Points saillants

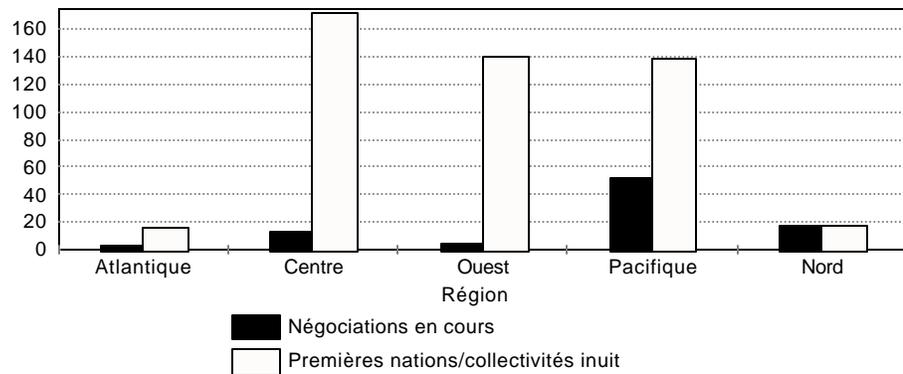
% Depuis décembre 1997, une mesure législative sur l'autonomie gouvernementale a été adoptée pour le compte de la bande indienne de Sechelt de la Colombie-Britannique et des Cris-Naskapis du Québec.

% En Septembre 1998, la loi sur l'entente sur l'éducation pour les bandes Mi'kinaq de Nouvelle-Écosse a été adoptée.

% Une mesure d'autonomie gouvernementale a aussi été adoptée pour les Premières nations suivantes du Yukon : Vuntut Gwitchin, Nacho Nyak Dun, Champagne et Aishihik, Teslin Tlingit, Little Salmon-Carmacks, Selkirk et Tr'on dëk Hwëch dans le cadre de leurs revendications globales.

Figure 6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale, par région, 1998

Nombre de revendications



Notes: 1 Voir le Lexique pour la définition de « négociations relatives à l'autonomie gouvernementale ».

2 L'expression « table de négociation » est le terme utilisé pour désigner un processus de négociation.

3 Inclut les négociations pour lesquelles il y a eu entente-cadre ou lorsqu'un progrès similaire a été atteint lors de processus variés de négociations.

Définition des régions

Atlantique	Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick
Centre	Québec, Ontario
Ouest	Manitoba, Saskatchewan, Alberta
Pacifique	Colombie-Britannique
Nord	Territoires du Nord-Ouest et du Yukon

Source: Direction des Droits inhérents, MAINC.

6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale (suite)

Tableau 6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale, par région, 1998

Région	Négociations en cours (tables de ^{2,3}	Premières nations et collectivités inuit touchées
Atlantique	3	16
Québec	6	27
Ontario	7	145
Alberta	1	1
Saskatchewan	2	78
Manitoba	2	61
Colombie-Britannique	52	139
Yukon	14	14
T. N.-O.	3	4
Total pour le Canada		
Canada Total	90	485

Notes: 1 Voir le Lexique pour la définition de «négociations relatives à l'autonomie gouvernementale».

2 L'expression « table de négociation » est le terme utilisé pour désigner un processus de négociation.

3 Inclut les négociations pour lesquelles il y a eu entente cadre, ou lorsque un progrès similaire a été atteint lors de processus variés de négociations.

Source: Direction des Droits inhérents, MAINC.

Points saillants

% À l'heure actuelle, le Canada est engagé dans plus de 85 négociations (tables de négociation) sur l'autonomie gouvernementale; parmi celles-ci il y a des négociations globales, des négociations sectorielles et des négociations avec un grand nombre de bandes dans le cadre des revendications territoriales globales de ces dernières.

% Un accord final a été signé avec le Nisga'a Tribal Council en août 1998.

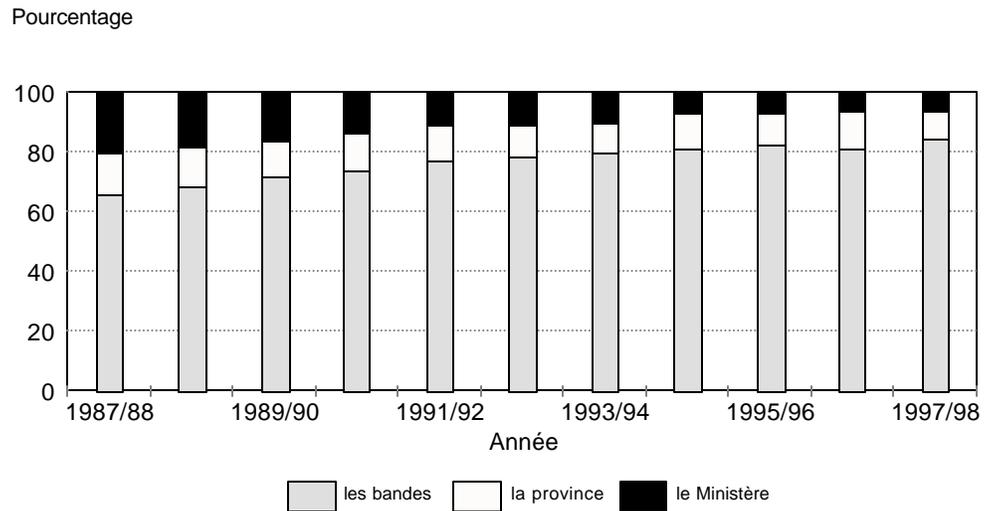
6.2 Transferts

Points saillants

% En 1997-1998, les Indiens inscrits ont administré plus de 85,1 % des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuit du MAINC.

% Le nombre d'équivalents temps plein autorisés au Programme des affaires indiennes et inuit n'a pas cessé de diminuer, passant de 3 855, en 1987-1988, à 1 755 en 1997-1998, soit un recul de 54 %.

Figure 6.2 Profil des dépenses, Programme des affaires indiennes et inuit, 1987-1988 et 1997-1998



Sources: Profils de services aux bandes, Direction générale des finances, MAINC.
Prévisions budgétaires de 1997-1998, Rapport sur les plans et les priorités.

6.2 Transferts (suite)

Tableau 6.2 Profil des dépenses, MAINC, 1987-1988 et 1997-1998

Exercice	Administration par les bandes		Administration par la province		Administration par le ministère		Dépenses du PAII (\$ courants)	Programme des affaires indiennes et inuit (ETP autorisés) ⁴
	(\$ courants)	%	(\$ courants)	%	(\$ courants)	%		
1987/88	\$1 208 758 30	66,6	\$247 677 90	13,6	\$358 451 60	19,8	\$1 814 887 80	3 855
1988/89	\$1 386 290 60	69,1	\$263 057 40	13,1	\$357 904 10	17,8	\$2 007 252 10	3 260
1989/90	\$1 613 325 40	72	\$275 507 70	12,3	\$351 207 50	15,7	\$2 240 040 60	2 917
1990/91	\$1 867 056 40	74,5	\$297 205 50	11,9	\$340 190 90	13,6	\$2 504 452 80	2 913
1991/92	\$2 146 588 30	77,3	\$335 577 30	12,1	\$293 937 80	10,6	\$2 776 103 40	2 682
1992/93	\$2 359 800 00	78,6	\$334 608 00	11,1	\$309 484 10	10,3	\$3 003 892 10	2 682
1993/94	\$2 673 150 80	79,9	\$360 028 80	10,8	\$311 810 00	9,3	\$3 344 989 60	2 567
1994/95	\$2 868 833 70	81,9	\$393 573 30	11,2	\$240 621 40	6,9	\$3 503 028 57	2 275
1995/96	\$3 065 731 50	83,1	\$373 997 00	10,1	\$248 007 40	6,7	\$3 687 735 99	2 092
1996/97	\$3 179 249 70	81,8	\$486 996 90	12,5	\$221 460 60	5,7	\$3 887 707 38	1 889
1997/98	\$3 376 659 40	85,1	\$340 370 40	8,6	\$248 706 10	6,3	\$3 965 736 06	1 755

Notes: 1 La structure des activités pour le Programme des affaires indiennes et inuit a été réorganisée au cours de l'exercice 1996-1997. Une partie de l'activité appelée Direction générale au cours de l'exercice 1995-1996 a été transférée au Programme de l'administration pour l'exercice 1996-1997. À cause de ce transfert, les dépenses et ETP réels présentés dans le Budget des dépenses, Partie III, de 1996-1997 ont été réaffectés à la nouvelle structure.

2 Les chiffres des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuit peuvent différer légèrement de ceux qui figurent dans les Comptes publics du Canada.

3 Dans tout le Canada.

4 Programme des affaires indiennes et inuit.

Sources: Profils de services aux bandes, Direction générale des finances, MAINC
Prévisions budgétaires de 1997-1998, Rapport sur les plans et les priorités.



SECTION 7:

ACTIVITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

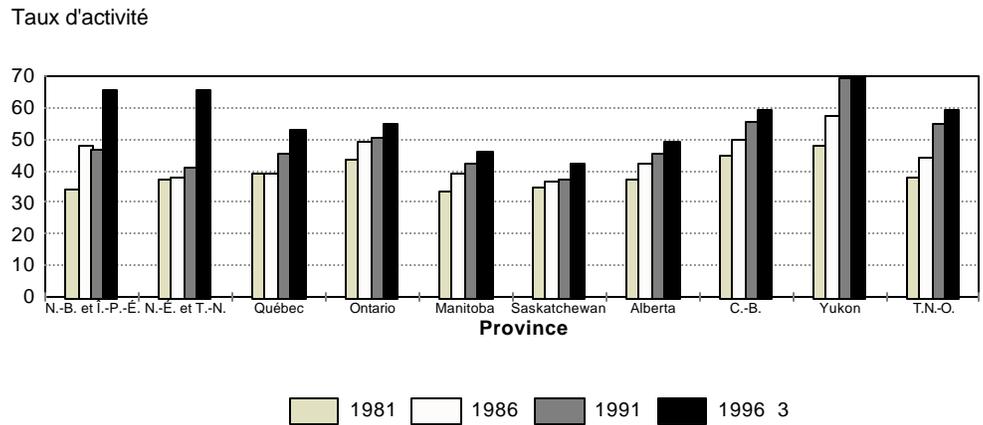
7.1 Activité sur le marché du travail dans les réserves

Point saillants

% En 1996, 52 % des Indiens inscrits de 15 ans et plus, vivant dans des réserves, faisaient partie de la population active.

% Au niveau des provinces, la Colombie-Britannique et l'Ontario ont affiché les plus forts taux d'activité (59 et 55 %, respectivement), et la Saskatchewan le plus faible (42 % en 1996).

Figure 7.1 Population d'Indiens inscrits dans les réserves, 15 ans et plus, faisant partie de la population active² Province/Territoire, 1981, 1986, 1991 et 1996



- Notes: 1 En 1986 et 1991, 136 et 78 réserves n'ont pas participé au processus du dénombrement dans le cadre du recensement. Par conséquent, les données pour 1981, 1986 et 1991 ne sont peut-être pas directement comparables.
 2 Nombre de personnes de 15 ans et plus qui, dans la semaine précédant le dénombrement, avaient un emploi ou étaient en chômage mais cherchaient activement du travail.
 3 Voir lexique. It is important to note the different definitions and the impact these differences can have upon the Registered Indian population data from the 1981 to 1996 Censuses.
 4 Average of combined provinces since 1996 participation rate is not available.

Source: Données spéciales d'AINC, fondées sur les recensements de la population de 1981, de 1986, de 1991 et de 1996.

7.1 Activité sur le marché du travail dans les réserves (continued)

Point saillants

% Soixante pourcentage de la population d'Indiens inscrits du Yukon, de 15 ans et plus, vivant dans les réserves, faisaient partie de la population active en 1996.

Tableau 7.1 Population d'Indiens inscrits dans les réserves, 15 ans et plus, faisant partie de la population active² Province/Territoire, 1981, 1986, 1991 et 1996

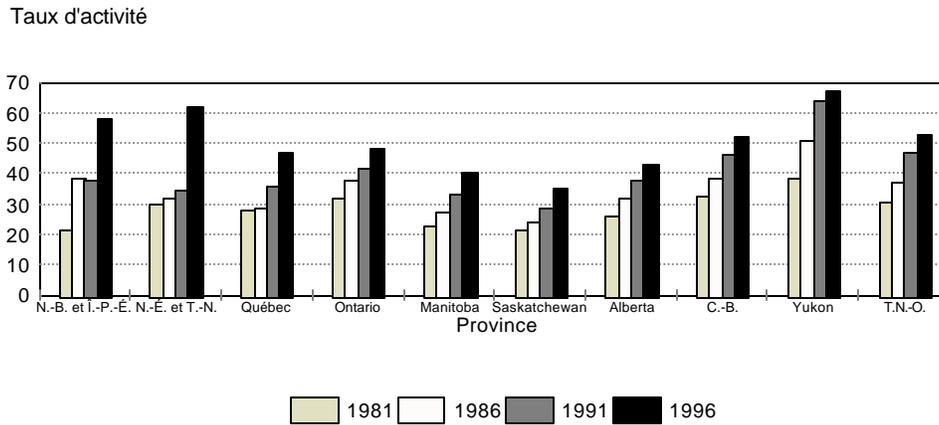
Province	Taux d'activité			³
	1981	1986	1991	
Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-É	34.2	47.7	46.4	⁴
Nouveau-Brunswick	n/a	n/a	n/a	63.0
Île-du-Prince-Édouard	n/a	n/a	n/a	68.0
Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve	37.4	37.7	40.7	⁴
Nouvelle-Écosse	n/a	n/a	n/a	49.0
Terre-Neuve	n/a	n/a	n/a	82.0
Québec	39.4	39.4	45.2	53.0
Ontario	43.5	49.3	50.3	55.0
Manitoba	33.5	38.9	42.0	46.0
Saskatchewan	34.6	36.4	37.5	42.0
Alberta	37.2	42.2	45.3	49.0
Colombie-Britannique	44.9	49.8	55.3	59.0
Yukon	47.9	57.4	69.3	70.0
T.N.-O.	37.6	44.2	54.7	59.0
Canada	39.4	43.3	46.8	52.0

- Notes: 1 En 1986 et 1991, 136 et 78 réserves n'ont pas participé au processus du dénombrement dans le cadre du recensement. Par conséquent, les données pour 1981, 1986 et 1991 ne sont peut-être pas directement comparables.
- 2 Nombre de personnes de 15 ans et plus qui, dans la semaine précédant le dénombrement, avaient un emploi ou étaient en chômage mais cherchaient activement du travail.
- 3 Voir lexique. It is important to note the different definitions and the impact these differences can have upon the Registered Indian population data from the 1981 to 1996 Censuses.
- 4 Average of combined provinces since 1996 participation rate is not available.

Source: Données spéciales d'AINC, fondées sur les recensements de la population de 1981, de 1986, de 1991 et de 1996.

7.2 Taux d'activité : femmes

Figure 7.2 Indiens inscrits dans les réserves, de sexe féminin, 15 ans et plus, faisant partie de la population active²
Province/Territoire, 1981, 1986, 1991 et 1996



Point saillants

% Plus d'un tiers des Indiens inscrits de sexe féminin de 15 ans et plus faisaient partie de la population active en 1996.

% La plus forte proportion d'Indiens inscrits de sexe féminin faisant partie de la population active en 1996 était au Yukon (67 %), et la plus faible, en Saskatchewan (35 %).

Tableau 7.2 Indiens inscrits dans les réserves, de sexe féminin, 15 ans et plus, faisant partie de la population active²
Province/Territoire, 1981, 1986, 1991 et 1996

Province	Taux d'activité			3
	1981	1986	1991	
Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	21.3	38.7	37.4	4
Nouveau-Brunswick	n/a	n/a	n/a	58.0
Île-du-Prince-Édouard	n/a	n/a	n/a	58.0
Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve	29.9	32.1	34.3	4
Nouvelle-Écosse	n/a	n/a	n/a	44.0
Terre-Neuve	n/a	n/a	n/a	80.0
Québec	27.6	28.5	35.9	47.0
Ontario	31.9	37.9	41.5	48.0
Manitoba	22.6	27.4	33.2	40.0
Saskatchewan	21.2	24.1	28.5	35.0
Alberta	25.8	31.6	37.9	43.0
Colombie-Britannique	32.7	38.2	46.2	52.0
Yukon	38.1	50.6	63.6	67.0
T.N.-O.	30.8	36.8	47.0	53.0
Canada	27.8	32.3	38.2	45.0

- Notes: 1 En 1986 et 1991, 136 et 78 réserves n'ont pas participé au processus du dénombrement dans le cadre du recensement. Par conséquent, les données pour 1981, 1986 et 1991 ne sont peut-être pas directement comparables.
2 Nombre de personnes de 15 ans et plus qui, dans la semaine précédant le dénombrement, avaient un emploi ou étaient en chômage mais cherchaient activement du travail.
3 Voir lexicque. It is important to note the different definitions and the impact these differences can have upon the Registered Indian population data from the 1981 to 1996 Censuses.
4 Average of combined provinces since 1996 participation rate is not available.

Source: Données spéciales d'AINC, fondées sur les recensements de la population de 1981, de 1986, de 1991 et de 1996.

7.3 Taux d'activité : hommes

Point saillants

% Un peu plus de la moitié de la population d'Indiens inscrits de sexe masculin de 15 ans et plus faisait partie de la population active en 1996.

% Déjà trois cinquièmes des Indiens inscrits de sexe masculin, du Yukon (73 %), des Territoires du Nord-Ouest (64 %) et de la Colombie-Britannique (65 %) faisaient partie de la population active en 1996.

Figure 7.3 Indiens inscrits dans les réserves, de sexe masculin, 15 ans et plus, faisant partie de la population active², Province/Territory, 1981, 1986, 1991 and 1996

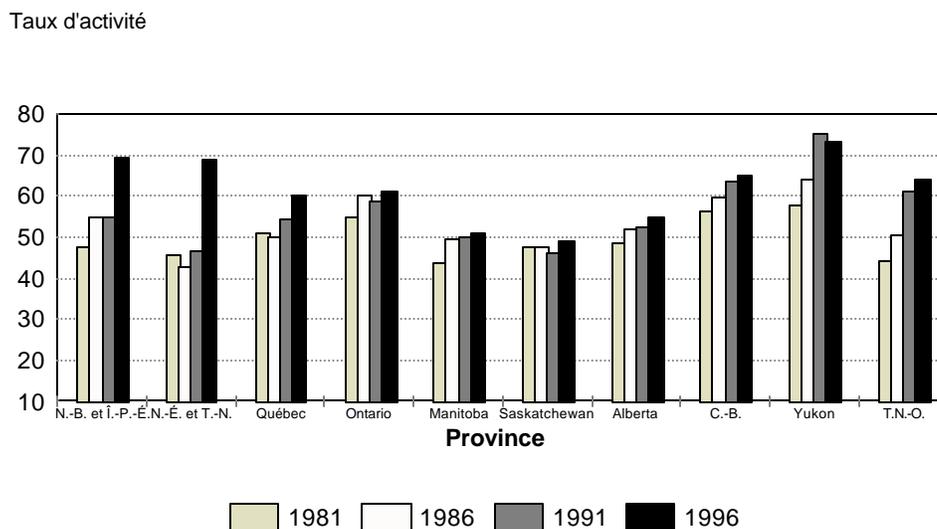


Tableau 7.3 Indiens inscrits dans les réserves, de sexe masculin, 15 ans et plus, faisant partie de la population active², Province/Territory, 1981, 1986, 1991 and 1996

Province	Taux d'activité			3
	1981	1986	1991	
Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	47.6	54.6	54.6	4
Nouveau-Brunswick	n/a	n/a	n/a	71.0
Île-du-Prince-Édouard	n/a	n/a	n/a	68.0
Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve	45.6	42.6	46.5	4
Nouvelle-Écosse	n/a	n/a	n/a	83.0
Terre-Neuve	n/a	n/a	n/a	55.0
Québec	51.1	49.7	54.4	60.0
Ontario	54.9	60.1	58.7	61.0
Manitoba	43.7	49.5	50.0	51.0
Saskatchewan	47.3	47.4	46.0	49.0
Alberta	48.7	51.9	52.4	55.0
Colombie-Britannique	56.0	59.7	63.4	65.0
Yukon	57.7	64.1	75.0	73.0
T.N.-O.	44.0	50.5	61.1	64.0
Canada	50.6	53.3	54.9	58.0

Notes: 1 En 1986 et 1991, 136 et 78 réserves n'ont pas participé au processus du dénombrement dans le cadre du recensement. Par conséquent, les données pour 1981, 1986 et 1991 ne sont peut-être pas directement comparables.

2 Nombre de personnes de 15 ans et plus qui, dans la semaine précédant le dénombrement, avaient un emploi ou étaient en chômage mais cherchaient activement du travail.

3 Voir lexique. It is important to note the different definitions and the impact these differences can have upon the Registered Indian population data from the 1981 to 1996 Censuses.

4 Average of combined provinces since 1996 participation rate is not available.

Source: Données spéciales d'AINC, fondées sur les recensements de la population de 1981, de 1986, de 1991 et de 1996.

7.4 Organismes de développement économique communautaire

Point saillants

% Les organismes de développement économique communautaire (ODEC) sont gérés par les collectivités des Premières nations et doivent leur rendre des comptes. Ils assument la responsabilité de l'exécution des programmes et de la prestation des services dont le ministère avait auparavant la responsabilité. Les bureaux régionaux du MAINC travaillent en partenariat avec les ODEC pour donner aux Premières nations le contrôle des priorités de programme, des dépenses, de la conception, de l'exécution et des services consultatifs au niveau local.

Figure 7.4 Nombre total de tous les genres d'organismes de développement économique communautaire (ODEC), Canada 1988/89 - 1997/98

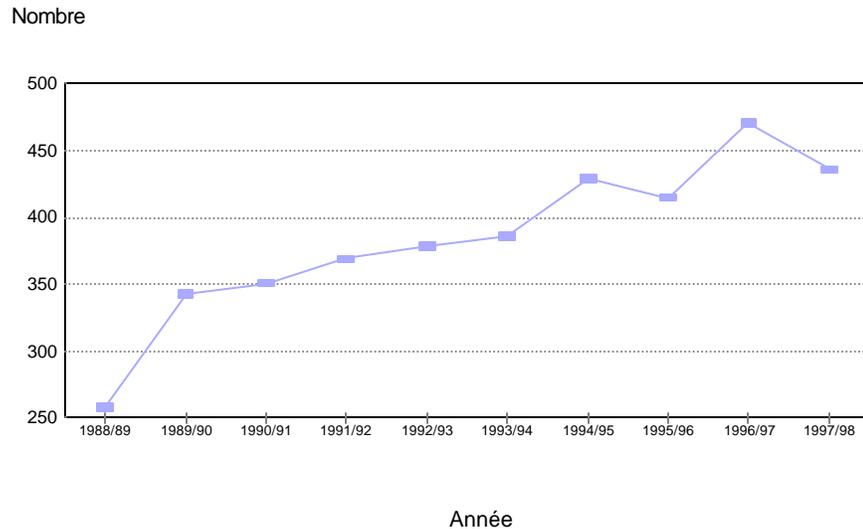


Tableau 7.4 Nombre total de tous les genres d'organismes de développement économique communautaire (ODEC), Canada 1988/89 - 1997/98

Exercice	Total des ODEC de tous genres
1988/89	258
1989/90	343
1990/91	351
1991/92	369
1992/93	379
1993/94	386
1994/95	429
1995/96	415
1996/97	1
1997/98	2

Notes: 1 Data may differ from previously reported numbers due to revisions to the database.

2 Nombre d'ODEC qui avaient fourni un rapport «acceptable» sur le développement économique au 21 octobre 1998.

Source: Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.



SECTION 8:

LE NORD

8.1 Le Nord : croissance démographique

Points saillants

% On prévoit qu'entre 1992 et 1997 la population du Yukon passera de 30 362 à 31 632 habitants; dans les Territoires du Nord-Ouest, la population a crû de 62 604 à 67 528 habitants.

% On prévoit qu'en 1999 la population du Yukon atteindra 32 463 habitants, tandis que celle des Territoires du Nord-Ouest atteindra 68 738 habitants. Le gros de l'écart entre les taux de croissance des deux territoires est attribuable à la différence des régimes de migration, aux fluctuations de leurs économies et à la supériorité du taux de natalité dans les Territoires du Nord-Ouest.

Figure 8.1 Croissance démographique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1992 -1999

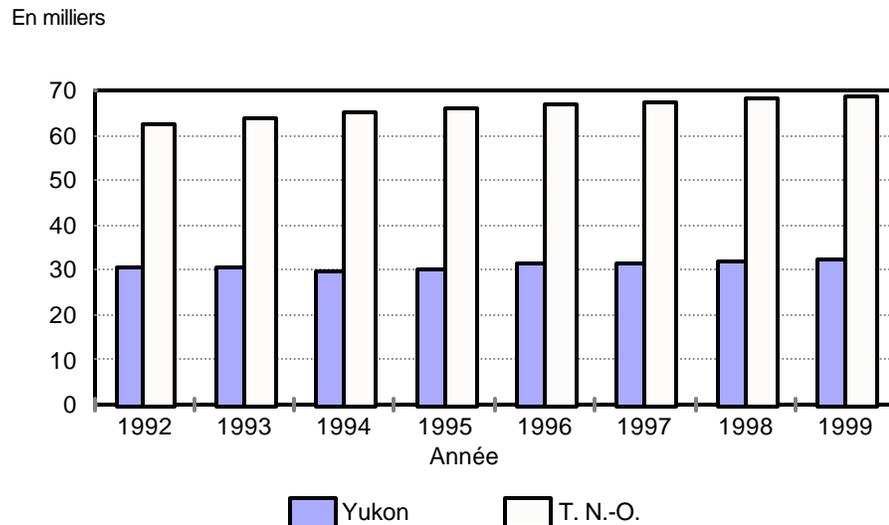


Tableau 8.1 Croissance démographique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1992 -1999

Année	Yukon	T. N.-O.
1	30 362	62 604
1993 (PR)	30 651	63 592
1994 (PR)	29 846	64 896
1995 (PR)	30 100	66 079
1996 (PR)	31 402	66 846
1997 (PP)	31 632	67 528
2	32 043	68 084
2	32 463	68 738

Notes: 1 **PD** estimations postcensitaires définitives;
PR estimations postcensitaires mises à jour;
PP estimations postcensitaires provisoires.

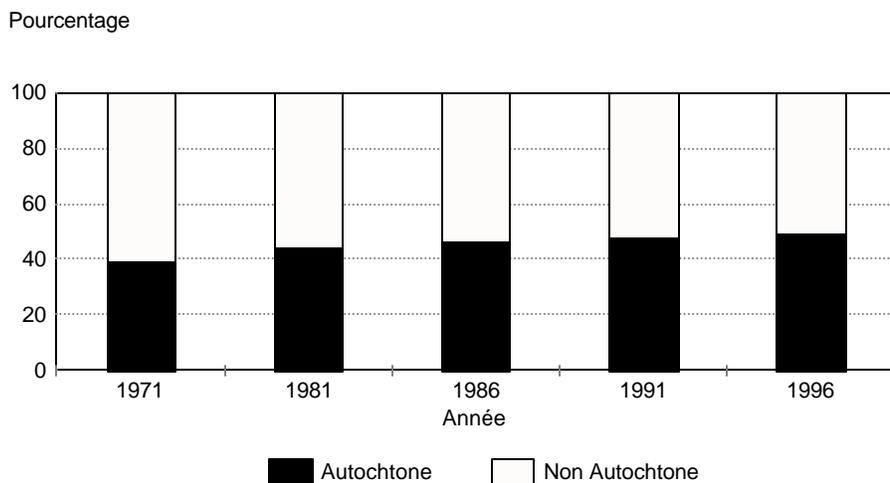
2 Mise à jour des projections moyennes publiées par la Section des projections démographiques.

3 Cette tableau est basé sur des données de 1991.

Source: Statistique Canada, *Statistiques démographiques annuelles*, 1996, n° 91-213-XPB au cat.

8.2 Le Nord : composition autochtone

Figure 8.2 Pourcentage de la population Canadienne (autochtone¹ et non autochtone) du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, 1971-1996



Points saillants

% En pourcentage de la population totale, la population autochtone du Yukon est passée de 14,1 %, en 1971, à 22,6 % en 1996.

% La proportion d'Autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest pendant la même période a aussi augmenté considérablement, passant de 53,4 %, en 1971, à 63 % en 1996.

Tableau 8.2 Pourcentage de la population Canadienne (autochtone¹ et non autochtone) du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, 1971-1996

	1971		1981		1986		1991		1996	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
YUKON										
Autochtones	2 590	14,1	4 045	17,5	4 995	21,4	6 225	22,5	6 920	22,6
Inuit	10	0,1	95	0,4	55	0,2	135	0,5	80	0,3
Indiens	2 580	14,0	3 760	16,3	4 710	20,2	5 665	20,5	700	2,3
Métis	-	-	190	0,8	165	0,7	380	1,4	385	1,3
Autochtones mixtes	-	-	-	-	65	0,3	45	0,2	5 755*	18,8
Non-autochtones	15 798	85,9	19 030	82,5	18 365	78,6	21 430	77,5	23 730	77,4
Population totale	0	100,0	23 075	100,0	23 360	100,0	27 655	100,0	30 650	100,0
TERRITOIRES DU NORD-OUEST										
Autochtones	18 580	53,4	26 430	58,0	30 530	58,7	34 765	60,5	40 410	63,0
Inuit	11 400	32,8	15 910	34,9	18 135	34,9	20 825	36,3	24 245	37,8
Indiens	7 180	20,6	7 930	17,4	8 435	16,2	9 915	17,3	625	1,0
Métis	-	-	2 590	5,7	2 970	5,7	3 310	5,8	2 985	4,7
Autochtones mixtes	-	-	-	-	1 000	1,9	715	1,2	12 555*	19,6
Non-autochtones	16 225	46,6	19 110	42,0	21 490	41,3	22 665	39,5	23 715	37,0
Population totale	34 805	100,0	45 540	100,0	52 020	100,0	57 430	100,0	64 125	100,0

Note : 1 Voir le Lexique pour la définition du recensement auprès des autochtones

- indique que les données n'ont pas été recueillies pour ces années

* Les répondants autochtones qui ont déclaré être autochtones, mais sans spécifier de quel groupe (Inuit seulement, Indiens d'Amérique du Nord seulement ou Métis seulement

)Source: Statistique Canada, Recensement de la population, 1971, 1981, 1986, 1991 et 1996

8.3 Le Nord : mortalité

Points saillants

% Les taux de mortalité pour le Yukon ont fluctué entre 3,5 pour 1 000 habitants, en 1987, et 5,2 pour 1 000 habitants en 1997.

% Depuis 1987, le taux de mortalité dans les Territoires du Nord-Ouest a varié entre 3,4 et 4,3 pour 1 000.

Figure 8.3 Taux de mortalité, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1987-1996 (révisé)

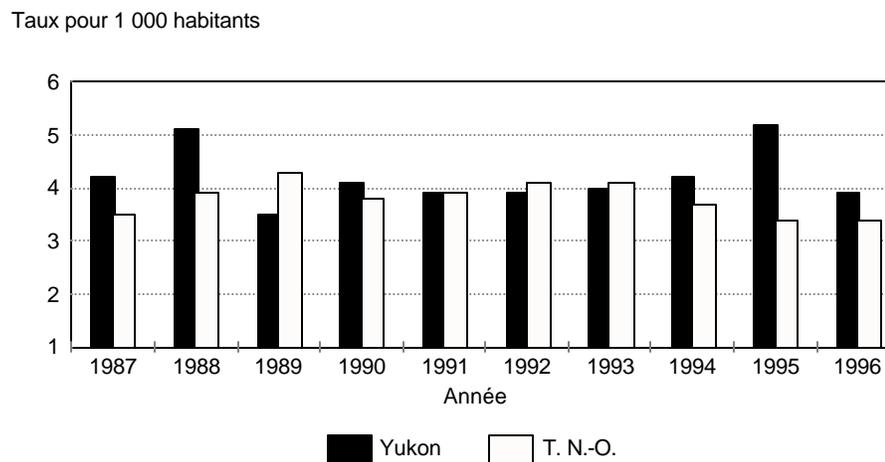


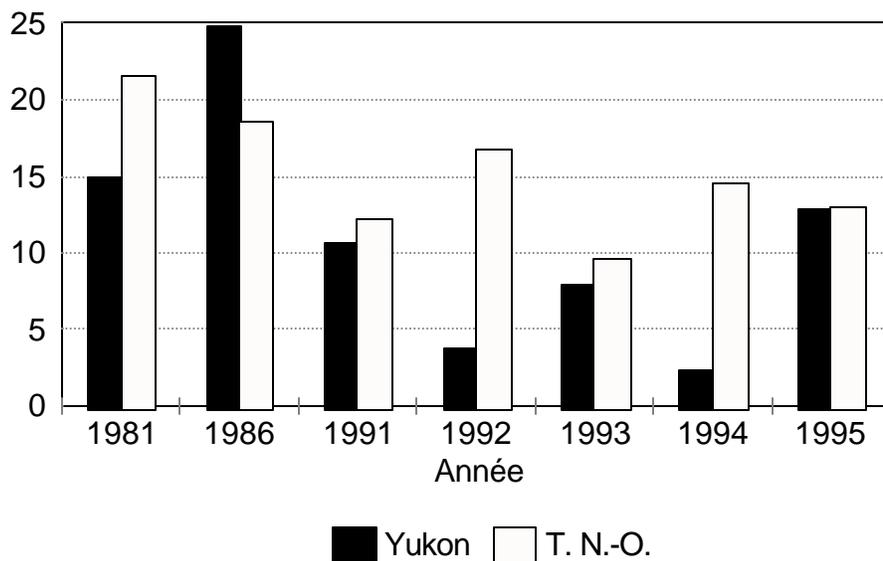
Tableau 8.3 Taux de mortalité, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1987-1996 (révisé)

Année	Yukon	T. N.-O.
1987	4,2	3,5
1988	5,1	3,9
1989	3,5	4,3
1990	4,1	3,8
1991	3,9	3,9
1992	3,9	4,1
1993	4,0	4,1
1994	4,2	3,7
1995	5,2	3,4
1996	3,9	3,4

Source: Statistique Canada. *Statistiques démographiques annuelles*, 1996, n° 91-213-XPB au cat.

8.4 Le Nord : mortalité infantile

Figure 8.4 Taux de mortalité infantile, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1981-1995



Taux pour 1 000 naissances vivantes

Source: Statistique Canada. Rapport sur la situation démographique au Canada, 1996, n° 91-209-XPE au cat.

Point saillant

% Les taux de mortalité infantile dans les deux territoires ont diminué pendant la période de dix années précédant 1995. Le Yukon a connu un recul, le taux de mortalité infantile y ayant été ramené de 24,8 à 12,8 décès pour 1 000 naissances vivantes entre 1986 et 1995. Le taux de mortalité infantile demeure plus élevé dans les Territoires du Nord-Ouest qu'au Yukon, sauf pour 1986. Pendant la période 1986-1995, le taux de mortalité infantile dans les Territoires du Nord-Ouest a été ramené de 18,6 à 13,0 pour 1 000 naissances vivantes.

8.4 Le Nord : mortalité infantile (suite)

Point saillant

% Comme les populations concernées sont petites, il faut s'attendre à des fluctuations aléatoires des taux d'une année à l'autre. La présentation des données par intervalles de 5 ans limite la fluctuation normale associée au taux de mortalité annuel. Cette approche permet de dégager les tendances profondes dans les taux de mortalité infantile.

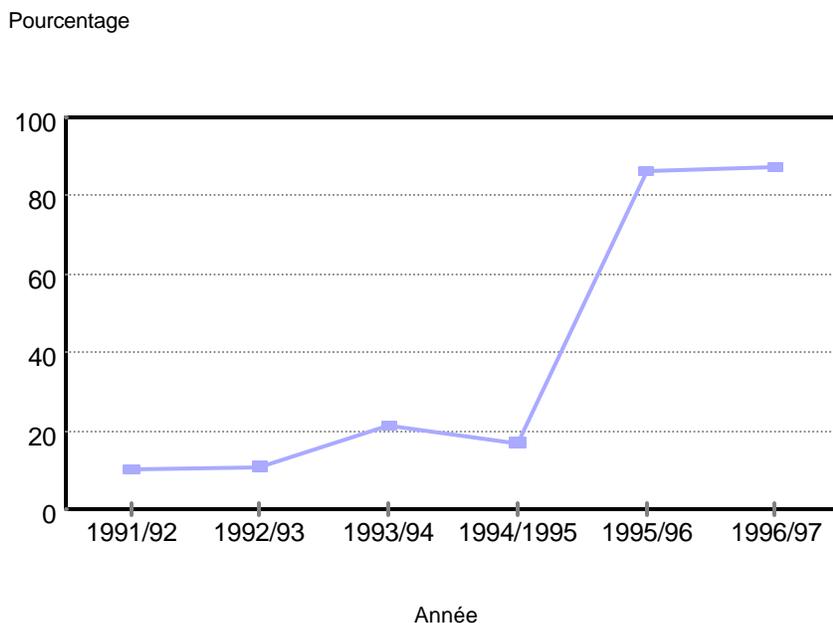
Tableau 8.4 Taux de mortalité infantile, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1981-1995

Taux pour 1 000 naissances vivantes		
Année	Yukon	T. N.-O.
1981	14, 9	21, 5
1986	24, 8	18, 6
1991	10, 6	12, 2
1992	3, 8	16, 7
1993	7, 9	9, 6
1994	2, 3	14, 6
1995	12, 8	13.0

Source: Statistique Canada, Rapport sur la situation démographique au Canada, 1997, n° 91-209-XPE au cat.

8.5 Le Nord : dépenses du MAINC

Figure 8.5 Dépenses du MAINC pour le Nord
1991-1992 à 1995-1996 (révisé)



Note: Le PADN de 1997-1998 a été annulé, de sorte qu'aucune mise à jour n'a été donnée. La collecte a été reprise pour l'exercice de 1998-1999.

Source: Programme annuel des dépenses dans le Nord (PADN), MAINC, Ottawa. Le PADN a été mis à jour jusqu'en 1995-1996. Certains chiffres peuvent différer de ceux des éditions antérieures.

Points saillants

% Pendant la période allant de 1991-1992 à 1994-1995 inclusivement, les transferts du MAINC aux gouvernements territoriaux ont augmenté pour chaque exercice.

% À compter de l'exercice 1995-1996, le MAINC a transféré la responsabilité pour les subventions de financement préétabli au ministère des Finances, réduisant ainsi les transferts et les dépenses totales dans le Nord.

% En 1990-1991, le transfert des programmes de type provincial a commencé pour les dépenses directes pour le Nord.

8.5 Le Nord : dépenses du MAINC (suite)

Tableau 8.5 Dépenses du MAINC dans le Nord 1991-1992 à 1996-1997 (révisé)

Type	Milliers de dollars					
	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96 prévision	1996/97 plan
Transferts au GY	239 501	265 018	277 300	297 938	3 829	2 027
Transferts au GTNO	842 789	874 943	824 141	956 423	39 971	40 864
Dépenses directes	124 221	140 176	297 750	257 692	278 159	292 658
Dépenses totales (dollars courants)	1 206 511	1 280 137	1 399 191	1 512 053	321 959	335 549
Dépenses totales (dollars constants de 1992)	1 219 314	1 275 672	1 378 513	1 468 726	305 102	313 670
Dépenses directes par région bénéficiaire						
Yukon	64 887	65 602	72 850	80 181	77 102	93 533
T.N.-O.	29 997	41 466	171 683	128 095	157 352	157 943
Le Nord en général	29 337	33 108	53 217	49 416	43 705	41 182
TOTAL	124 221	140 176	297 750	257 692	278 159	292 658

Notes: 1 On obtient la série en dollars constants en dégonflant les dépenses totales du MAINC par l'indice implicite des prix de Statistique Canada pour le produit intérieur brut aux prix du marché, 1986=100. Le déflateur pour chaque exercice est la moyenne des indices des quatre trimestres du 1er avril au 31 mars.

2 Gouvernement Yukon (GY)

3 Gouvernement Territoires du Nord-Ouest (GTNO)

4 Les transferts aux gouvernements territoriaux peuvent se faire dans le cadre d'une entente de subvention ou de contribution.

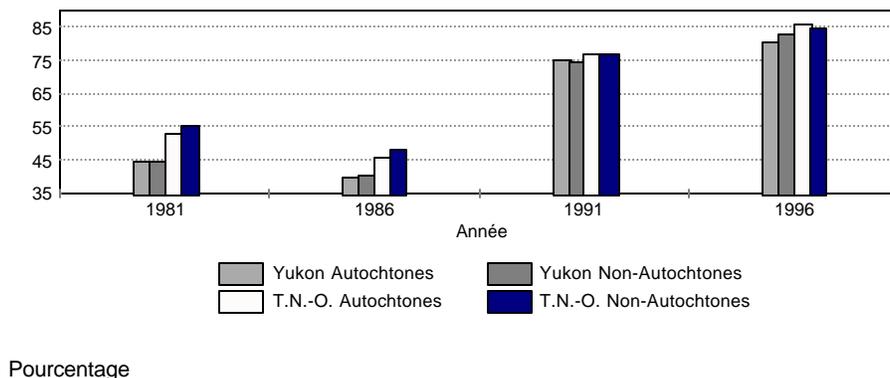
Source: Programme annuel des dépenses dans le Nord (PADN), MAINC, Ottawa. Le PADN a été mis à jour jusqu'en 1995-1996. Certains chiffres peuvent différer de ceux des éditions antérieures.

Point saillant

% À compter de 1991-1992, les dépenses directes ont augmenté avec la mise en oeuvre de la Stratégie pour l'environnement arctique. Les dépenses directes ont plus que doublé en 1993-1994, avec un paiement législatif de 121,8 millions de dollars, ce qui reflète l'impact de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Ce paiement, allié à une augmentation de 15,0 millions de dollars pour les revendications territoriales du Nunavut, est à l'origine de la plus grande partie de l'augmentation des dépenses directes au milieu des années 90.

8.6 Le Nord : emploi

Figure 8.6 Répartition de l'emploi chez les Autochtones et les non-Autochtones, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1981, 1986, 1991 et 1996



Points saillants

% Depuis 1981, le pourcentage d'Autochtones de 15 ans ou plus qui ont un emploi a augmenté dans les deux territoires.

% Les taux d'emploi chez les Autochtones des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon demeurent cependant très inférieurs à ceux observés chez les non-Autochtones.

Tableau 8.6 Répartition de l'emploi chez les Autochtones et les non-Autochtones, Yukon et Territoires du Nord-Ouest 1981, 1986, 1991 et 1996

	1981		1986		1991		1996	
	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones
YUKON								
Population 15+	2 615	14 370	3 395	14 095	4 330	16 525	4 710	18 555
Personnes occupées	1 165	10 820	1 520	10 495	2 300	12 740	2 605	14 240
Taux d'emploi	44,5	75,2	44,7	74,4	53,1	77,0	55,3	76,7
TERRITOIRES DU NORD-OUE								
Population 15+	15 380	14 285	18 675	16 255	21 390	17 165	24 440	18 710
Personnes occupées	6 090	11 520	7 505	13 445	9 740	14 740	11 725	15 870
Taux d'emploi	39,5	80,6	40,1	82,7	45,5	85,8	47,9	84,8

Note : 1 Voir le Lexique pour la définition du recensement auprès des Autochtones.

Source: Statistique Canada, données spéciales tirées du Recensement de la population, 1981, 1986, 1991 et 1996.



SECTION 9:

POINTS SUPPLÉMENTAIRES

9.1 Terres

Points saillants

% Le MAINC a administré les transactions foncières pour 2 497 réserves au cours de l'exercice 1997-1998, pour un total de 3 044 088,1 hectares dans tout le Canada. Cette superficie représente une région dont la superficie est à peu près l'équivalent de celle de l'île de Vancouver.

% Le volume et la complexité des transactions foncières augmentent au fur et à mesure de la promotion du développement économique par les Premières nations, les sociétés et les particuliers.

Figure 9.1 Terres administrées par le MAINC, 1989-1990 à 1997-1998

Nombre d'hectares (en milliers)

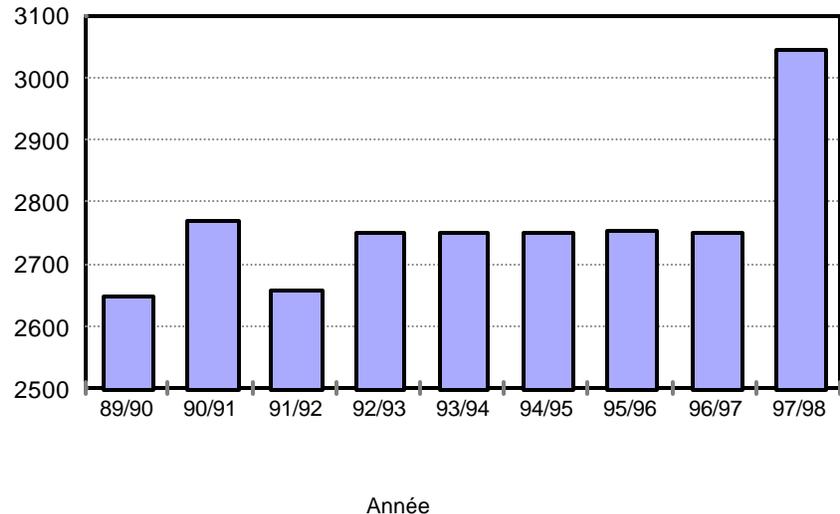


Tableau 9.1 Terres administrées par le MAINC, 1989-1990 à 1997-1998

Exercice	Nombre de réserves	Superficie (hectares)	Nombre de bandes
1989/90	2 263	2 649 000	596
1990/91	2 308	2 768 000	601
1991/92	2 330	2 658 000	603
1992/93	2 364	2 750 000	604
1993/94	2 370	2 750 957	605
1994/95	2 370	2 750 957	607
1995/96	2 376	2 751 603	608
1996/97	2 406	2 751 342	608
1997/98	2 497	3 044 088.1	608

Note: La hausse appréciable du nombre de réserves résulte du règlement des droits fonciers issus des traités en Saskatchewan.

Sources: Système de contrôle du registre des terres, MAINC.
Registre des Indiens, MAINC (au 31 décembre 1997).

9.2 Revendications particulières

Points saillants

- % Au cours de l'exercice 1996-1997, la Direction générale des revendications particulières a réglé 13 revendications particulières, touchant 12 Premières nations, pour une dépense totale de 34 millions de dollars. De plus, la Direction générale des revendications particulières a conclu une entente importante portant règlement relativement à des terres cédées en vertu d'un traité avec 19 Premières nations du Manitoba.

- % Entre la date d'entrée en vigueur du programme et le 31 mars 1997, la Direction générale a réglé 172 revendications particulières et des droits fonciers. Depuis octobre 1993, 67 de ces revendications, touchant 85 Premières nations, ont été réglées. La compensation totale versée à ce titre s'élève à 342 millions de dollars et environ 482 000 hectares de terrain ont été ou seront considérés comme faisant partie de réserves.

9.3 Pertes causées par les incendies dans les Premières nations

Points saillants

% Les pertes causées par les incendies et dont le présent rapport fait état incluent les incendies touchant des immeubles et leur contenu ainsi que d'autres biens immobiliers se trouvant dans les collectivités des Premières nations et appartenant aux bandes, au gouvernement fédéral ou à des intérêts privés.

% Les pertes matérielles totales qui ont été signalées et qui sont attribuables à des incendies en 1997 sont évaluées à 11,5 millions de dollars, comparativement à 13 million de dollars en 1996, ce qui représente une baisse de 11%. Cette baisse est principalement due à la diminution du nombre de gros incendies. Les pertes subies dans des habitations qui ont été signalées en 1997 représentent une augmentation de 22% par rapport aux pertes enregistrées en 1996.

Figure 9.3 Nombre de décès et de blessures dus à des incendies signalés chez les Premières nations, 1978 à 1997

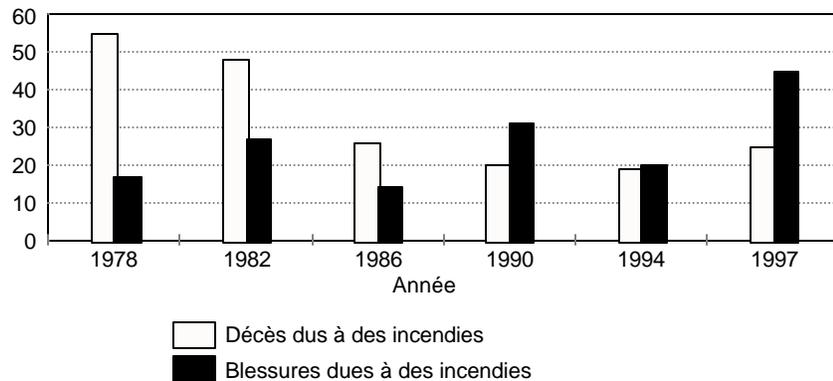


Table 9.3 Nombre de décès et de blessures dus à des incendies signalés chez les Premières nations, 1978 à 1997

Années	Décès dus à des incendies			Blessures dues à des incendies		
	Adultes	Enfants	Total	Adultes	Enfants	Total
1978	21	34	55	14	3	17
1979	25	9	34	15	5	20
1980	27	14	41	9	7	16
1981	17	8	25	7	3	10
1982	30	18	48	17	10	27
1983	22	16	38	13	2	15
1984	28	10	38	10	4	14
1985	28	6	34	8	4	12
1986	17	9	26	8	6	14
1987	13	10	23	18	1	19
1988	15	22	37	22	13	35
1989	15	4	19	17	7	24
1990	16	4	20	24	7	31
1991	14	6	20	11	4	15
1992	16	7	23	19	4	23
1993	18	19	37	11	9	20
1994	13	6	19	14	6	20
1995	13	7	20	22	5	27
1996	11	6	17	9	5	14
1997	16	9	25	38	7	45

Source: Rapport 1997 des pertes causées par les incendies, MAINC, no. EA-HQ-98-01 au cat.

Section 9 - Points supplémentaires



LEXIQUE

Lexique

Définition de la population des autochtones aux fins du recensement : La population autochtone de 1996 présentée dans cette publication comprend les personnes qui ont déclaré être inscrites au registre, et/ou avoir l'identité autochtone, et/ou des origines ethniques autochtones, et/ou être membres d'une bande. Le sous-dénombrement du recensement de 1996 a été considérablement plus élevé dans la population autochtone que dans d'autres segments de la population, en raison du fait que le dénombrement n'a pas été permis ou a été interrompu avant d'être terminé dans 77 réserves et établissements indiens. Il s'agissait d'une population estimée à 44 000 personnes. En 1986 et 1991, les répondants ayant des origines autochtones devaient indiquer qu'ils étaient Indiens d'Amérique du Nord (IAN), Métis ou Inuit/Esquimaux. En 1981, les répondants qui avaient des origines autochtones devaient indiquer qu'ils étaient Indiens inscrits, Indiens non inscrits, Métis ou Inuit. En 1971, le répondant devait déclarer son ascendance paternelle. Si plus d'une origine ethnique était déclarée, une seule était saisie, de sorte qu'il n'y ait qu'une seule origine ethnique par répondant. *Statistique Canada, no 11-001 au cat.*

Adultes placés : Le MAINC finance les soins dispensés par les établissements de types I et II, qui peuvent être situés dans les réserves ou administrés par la province. Une évaluation de chaque cas selon les normes provinciales sert à déterminer le niveau de soins nécessaires. Les résidents des établissements sont généralement des personnes âgées ou handicapées qui ont besoin d'aide et de surveillance.

Type I : «... soins requis par une personne non alitée, qui peut se déplacer sans aide, dont les facultés physiques ou mentales sont affaiblies, et qui a essentiellement besoin d'aide et de surveillance dans l'activité de la vie quotidienne, en plus des services sociaux et récréatifs nécessaires à ses besoins psychosociaux. La période pendant laquelle ces soins sont requis est indéterminée et relative à l'état du sujet.»

Type II : «... soins requis pour une personne souffrant d'une maladie chronique (physique ou mentale) relativement stable, ou d'une incapacité fonctionnelle, qui paraît avoir atteint la limite de rétablissement possible et dont l'état ne devrait pas changer dans un avenir prochain; ce malade a un besoin relativement restreint des services diagnostiques et thérapeutiques de l'hôpital mais doit pouvoir compter, 24 heures par jour, sur des soins personnels, sous la surveillance de médecins et d'infirmières, ainsi que sur les services nécessaires à ses besoins psychologiques et sociaux. La période pendant laquelle les soins seront requis est imprévisible, mais il s'agit habituellement de mois ou d'années.»

Source : Établissements de soins prolongés pour adultes, Rapport du Groupe de travail sur les services spéciaux dans les hôpitaux, 1984.

Lexique

Aide sociale : L'aide sociale peut se définir comme les divers types de supplément du revenu versés à des membres des Premières nations, notamment pour le paiement du logement, du chauffage, des services publics, des aliments et des vêtements, lorsque les familles ou les personnes n'ont pas un revenu d'emploi suffisant pour ces dépenses. Les paiements peuvent être versés à longueur d'année ou de façon saisonnière, en fonction de l'évolution des besoins. Parfois, les conseils de bande offrent des programmes spécialisés d'emploi pour accorder un supplément de revenu aux bénéficiaires de l'aide sociale. Les programmes d'aide sociale peuvent être administrés directement par les Premières nations ou dans le cadre d'un projet distinct avec un financement du MAINC.

Égouts : Comprend la présence de stations de relèvement, de systèmes septiques, de conduites de refoulement, de conduites principales de collecte des eaux usées, de regards, de raccordements aux services publics, d'usines de traitement, de lagunes, d'émissaires d'évacuation et d'installations connexes, mais ne comprend pas la plomberie ni les accessoires.

Enfants placés : Nombre d'enfants qui ont été retirés de la garde de leurs parents afin de les protéger contre la négligence et (ou) les mauvais traitements, ou afin de prévenir la négligence et (ou) les mauvais traitements, et placés dans un foyer nourricier, un centre d'accueil ou dans un établissement institutionnel.

Espérance de vie : « L'espérance de vie est une estimation du nombre moyen d'années qu'un individu a encore à vivre. On la calcule en se basant sur les taux de mortalité de chaque groupe d'âge et en supposant que les risques de décès demeurent constants, à chaque âge, à partir du moment de l'estimation jusqu'à l'extinction totale du groupe ». (Source : Wilkins, Russell, *L'état de santé au Canada, 1926-1976, Institut de recherches politiques, mai 1980*).

Indiens inscrits : Dans tout le présent document, un Indien inscrit est défini comme une personne qui est ou a le droit d'être inscrite au Registre au sens de la *Loi sur les Indiens*.

Logement : Lieu d'hébergement autonome (ayant au moins une chambre à coucher distincte) et que l'on considère comme une résidence principale, indépendamment du niveau d'occupation, du niveau d'achèvement ou du besoin de rénovation ou de remplacement.

Lexique

Loi C-31 : «La loi C-31, promulguée par le Parlement en juin 1985, apporte d'importants changements à la *Loi sur les Indiens*. Elle a trois objectifs principaux : éliminer de la *Loi sur les Indiens* la discrimination fondée sur le sexe et sur l'état marital; permettre à ceux qui ont été lésés par une discrimination antérieure de recouvrer le statut d'Indien; rendre les bandes en mesure d'assumer le contrôle de leur effectif. «En conséquence de cette loi, la *Loi sur les Indiens* ne fait désormais aucune différence de principe entre les hommes et les femmes sur le plan du statut, et interdit toute perte ou acquisition de statut par l'intermédiaire du mariage.» (Source : *Examen du secteur Terres, revenus et fiducie : Rapport de l'étape II*)

Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale : Processus par lequel l'autorité gouvernementale est transférée aux Indiens et aux Inuit, selon les étapes suivantes : Négociations sur le fond : négociations menant directement à de nouvelles ententes qui seront sanctionnées par une loi. Négociations cadres : le mandat des négociations comprend une liste des pouvoirs que réclame une collectivité en sus de ce que lui confère la *Loi sur les Indiens*, des modifications proposées à ses structures de régie et des nouveaux aménagements législatifs qu'elle demande pour permettre ces changements. Il comprend aussi des plans de travail et des budgets pour les négociations sur le fond, ainsi qu'un processus de ratification pour toutes les ententes.

Population servie : Les régions communiquent les statistiques de l'état civil des personnes servies par la Direction générale des services médicaux (DGSM, Santé Canada). La population à risque devrait être la population servie, plutôt que la population totale d'Indiens inscrits. Les taux bruts sont calculés en fonction de la population servie déclarée par les régions. Les données de la DGSM sont sujettes à des variations d'observation. Certaines régions recueillent les statistiques tant pour les Indiens dans les réserves que pour les Indiens hors réserve (c'est le cas du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Yukon), alors que d'autres obtiennent les chiffres pour la plupart des Indiens dans les réserves seulement (Atlantique et Ontario). Au Québec, les statistiques couvrent moins de la moitié des Indiens dans les réserves depuis 1990. Sont exclus du champ d'observation les Indiens de la Colombie-Britannique et, depuis 1987, ceux des Territoires du Nord-Ouest, en raison du transfert des services de santé au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Lexique

Prestataires : Le mot « prestataires » désigne les personnes qui reçoivent des prestations sociales et le mot **bénéficiaires**, l'ensemble des prestataires et les personnes à leur charge.

Programme d'aide sociale : Programme qui assure des fonds et des services aux personnes et aux familles admissibles.

Registre des Indiens : « Le Registre des Indiens est une liste des Indiens inscrits (selon la définition de la *Loi sur les Indiens*) tenue par le MAINC. Les renseignements de cette liste qui concernent les caractéristiques démographiques de la population indienne sont mis à jour périodiquement par les responsables des bandes et publiés le 31 décembre de chaque année ».

Réserves : Selon la définition contenue dans la *Loi sur les Indiens*, parcelle de terrain dont Sa Majesté est propriétaire et qu'elle a mise de côté à l'usage et au profit d'une bande. Il y a actuellement 2 516 réserves indiennes au Canada.

Revendication particulière : La Direction générale des revendications particulières est chargée de l'évaluation, de la négociation et du règlement, ou de toute autre forme de règlement définie, des revendications des Indiens contre le Canada, qui sont présentées au gouvernement en vertu de ce programme.

Services d'eau: Se dit de la présence de services d'eau (c.-à-d. par canalisations, puits, transport par camion ou autre) dans un logement.

Taux de croissance annuel moyen : La formule suivante a servi à calculer les taux de croissance annuels moyens :

$$\text{TCAM} = (X_1 / X_0)^{1/n} - 1$$

où :

X_1 = données pour l'année la plus récente de la période

X_0 = données pour l'année la plus ancienne de la période

n = durée de la période (en années).

Transfert : Désigne le transfert de services et programmes du MAINC aux bandes indiennes, aux conseils tribaux et autres autorités indiennes (tableau 6.2).

Lexique

Zone géographique :

Urbaine :Zone dans laquelle une bande se trouve dans un rayon de 50 km d'un centre de services accessible par route toute l'année.

Rurale :Zone dans laquelle une bande se trouve dans un rayon de 50 km à 350 km d'un centre de services accessible par route toute l'année.

Éloignée :Zone dans laquelle une bande se trouve dans un rayon de 350 km d'un centre de services accessible par route toute l'année.

Accès limité :Zone dans laquelle une bande n'a pas d'accès routier toute l'année au centre de services le plus proche, de sorte que les frais de transport y sont plus élevés.

Centre de services :Collectivité où les services suivants sont disponibles :

- a) - des fournitures, des matériaux et du matériel (p. ex., construction, bureau)
- b) - un bassin de main-d'oeuvre spécialisée ou semi-spécialisée
- c) - au moins une institution financière, et
- d) - des services fédéraux et provinciaux. *Source : Registre des Indiens.*